

**Le journal
d'Arlette
Laguiller**

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**UNITÉ
OUVRIÈRE**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 2354 - 13 septembre 2013 - Prix: 1 € - DOM: 1,50 €

**Le 10 septembre et après...
NON
à la politique
du patronat et
du gouvernement !**



Rentrée scolaire :

p. 14 et 15

Pas mieux que les précédentes



SOMMAIRE

Leur société

- p. 4 ■ Hollande aux petits soins pour les petits patrons
 ■ Défense, gouffre pour les finances de l'État
 ■ La Chapelle-Saint-Luc, accueil de Benoît Hamon
 ■ Inégalités dans les grandes villes
- p. 5 ■ Impôts sur le revenu : attaques ciblées
 ■ Pause fiscale
 ■ Impôts sur les sociétés
- p. 6 ■ Une loi sur le logement qui ne résout rien
 ■ Logement d'urgence
 ■ Vodafone, un trust modèle
- p. 7 ■ Projet de réforme pénale sur la récidive
 ■ Pauvreté en France
 ■ Précarité et chômage
 ■ Nos lecteurs écrivent
- p. 16 ■ Clermont-Ferrand, sans-logis et sans-papiers dans la rue
 ■ HLM de Neuilly-sur-Seine
 ■ Fil rouge

Dans le monde

- p. 8 ■ Syrie, armes chimiques et intervention des puissances impérialistes
 ■ Les gesticulations de Hollande
- p. 9 ■ Grèce, situation catastrophique
 ■ Japon, les suites de Fukushima
 ■ Île Maurice, manifestation d'ouvriers bangladais

Il y a 40 ans

- p. 10 ■ Chili, le coup d'État de Pinochet et l'écrasement du mouvement ouvrier

Dans les entreprises

- p. 11 ■ Continental
 ■ Newell Rubermaid
 ■ France Télécom - Equant
- p. 12 ■ Plate-forme chimique Total - Carling
 ■ Calaire Chimie
 ■ Sanofi - Romainville
- p. 13 ■ PSA Peugeot-Citroën
 ■ Revima - Caudebec-en-Caux
 ■ Aviapartner - Roissy

Enseignement

- p. 14 ■ Rentrée scolaire
 ■ Charte de la laïcité à l'école
 ■ Maternelles insuffisantes
- p. 15 ■ Seine-Saint-Denis, grève le 19 septembre
 ■ École élémentaire Jean-Jaurès

Fêtes régionales de Lutte Ouvrière

LYON

Samedi 28 septembre à partir de 17 h et

Dimanche 29 septembre à partir de 11 h 30

Espace Mosaïque à Saint-Priest
 47, rue Aristide-Briand (route d'Heyrieux)

Dimanche 29 septembre à 16 h : Allocution de Nathalie Arthaud, porte-parole nationale de Lutte Ouvrière

TOURS

Samedi 28 septembre de 14 h 30 à minuit

Salle des fêtes de Saint-Pierre-des-Corps

REIMS

Samedi 5 octobre à partir de 15 h

Salle Rossini (devant le centre commercial Courlancy)

LILLE

Samedi 5 octobre de 15 h à minuit

Espace Concorde, quartier Cousinerie, rue Carpeaux à Villeneuve d'Ascq

À 19 h, allocution de Nathalie Arthaud, porte-parole nationale de Lutte Ouvrière

RENNES

Samedi 5 octobre de 15 h à minuit

Carrefour 18, 7, rue d'Espagne (métro Henri-Fréville)
 À 18 h, allocution de Jean-Pierre Mercier, porte-parole national de Lutte Ouvrière

ORLÉANS

Samedi 5 octobre de 14 h 30 à minuit
 Salle Eiffel, 15, rue de la Tour-Neuve

TOULOUSE

Samedi 28 septembre à partir de 18 h et

Dimanche 29 septembre de 11 h à 19 h

Hall 8 du Parc des expositions

Dimanche 29 septembre, à 15 h allocution de Jean-Pierre Mercier, porte-parole de Lutte Ouvrière



13, 14 et 15 septembre

Lutte Ouvrière à la Fête de L'Humanité

Lutte Ouvrière tiendra un stand pendant les trois jours de la Fête de L'Humanité : vendredi 13, samedi 14 et dimanche 15 septembre. Il sera situé avenue Frida Khalo.

Versez à la souscription de Lutte Ouvrière

Il faut qu'il y ait dans ce pays des militants, un parti qui continue à défendre les idées de lutte de classe et la perspective d'une transformation révolutionnaire de la société, en un mot les idées communistes. C'est le combat que veut mener Lutte Ouvrière, un combat qui nécessite beaucoup d'énergie militante, mais aussi bien sûr de l'argent.

Pour financer ses activités dans la période qui vient, Lutte Ouvrière ne peut compter que sur ses militants, ses sympathisants, sur tous ceux

qui partagent avec nous la conviction qu'il faut mettre fin à l'organisation sociale actuelle basée sur l'exploitation, le profit privé et la concurrence. C'est à eux que nous faisons appel aujourd'hui pour verser à notre souscription.

Merci d'adresser vos dons par chèque libellé à l'ordre de : Association de financement du parti Lutte Ouvrière en les envoyant à l'adresse suivante :

LUTTE OUVRIÈRE BP 233
 75865 PARIS CEDEX 18

Merci aussi de nous indiquer

lisiblement vos nom, prénom et adresse, pour nous permettre l'envoi du reçu fiscal auquel ce don donnera droit.

En effet, les dons à un parti politique, plafonnés par la loi à 7500 euros par an, donnent droit à une réduction d'impôt dans la proportion de 66 % de ce don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi un don de 300 euros donnera droit à une réduction d'impôts de 200 euros, à condition que l'impôt sur le revenu dépasse cette somme.

L'association de financement du parti Lutte Ouvrière a été agréée le 30 novembre 2009. Elle est seule habilitée à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste)

membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est éditée par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1er janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 12 000 exemplaires. Impression : Rotos-Press Numeris, 36, boulevard Robert-Schumann 93190 Livry-Gargan. - Commission paritaire des publications n° 1014 C 85576.

Lutte Ouvrière c/o Editions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Editions d'Avron 155 Avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin. Téléphone : 01 48 10 86 20 - Télécopie : 01 48 10 86 26

SUR INTERNET

www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
contact@lutte-ouvriere.org

Lutte Ouvrière
 l'hebdomadaire

www.lutte-ouvriere-journal.org

Lutte Ouvrière
 multimédia
 (télé, radio, CLT)

www.lutte-ouvriere.org/multimedia

Lutte Ouvrière
 audio

(version parlée de nos textes)
www.lutte-ouvriere-audio.org

La lettre d'information
 hebdomadaire par e-mail
 Abonnez-vous gratuitement

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom :Prénom :

Adresse :

Code postal :Ville :

Ci-joint la somme de :

par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière

ou virement postal : CCP 26 274 60 R PARIS

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière	Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an
France, DOM-TOM	18 €	35 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €
USA, Canada	35 €	70 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

Face à la politique gouvernementale, Manifestons notre refus !

Les gesticulations guerrières de Hollande en direction de la Syrie ne peuvent certainement pas faire oublier les coups portés aux travailleurs, à commencer par l'attaque du gouvernement contre les retraites.

Mardi 10 septembre, la CGT, FO, la FSU et Solidaires appelaient à faire grève et à manifester. Sans doute les directions syndicales ont-elles des calculs et des arrière-pensées, mais tous ceux qui en ont profité pour protester contre le nouveau racket sur les retraites opéré par le gouvernement, et pour dire leur colère de sa politique antiouvrière, ont eu raison.

Le PS qui, en 2010, prétendait s'opposer à la réforme des retraites de Sarkozy veut l'aggraver maintenant qu'il est au pouvoir ! Tout est odieux, dans cette attaque : l'allongement de la durée de cotisation à 43 annuités, dont le but est d'abaisser les pensions ; l'augmentation des cotisations, à sens unique, puisque les patrons ont l'assurance qu'elle sera compensée tandis que les travailleurs, eux, payeront ; le report de la revalorisation des pensions du 1^{er} avril au 1^{er} octobre, qui est un vol dissimulé de 1,5 milliard dans les poches des retraités.

Le gouvernement Hollande-Ayrault ressasse comme la droite : « *Nous vivons plus longtemps, il faut travailler plus longtemps* ». Mais avant de forcer les anciens à travailler jusqu'à 67 ans, qu'ils donnent du travail aux chômeurs et aux jeunes !

Quant à l'espérance de vie, elle n'y est pour rien. Qu'elle progresse n'est pas chose nouvelle, elle augmentait déjà en 1981 quand l'âge de départ a été abaissé à 60 ans par Mitterrand, avec 37,5 annuités de cotisation pour une retraite à taux plein.

Si ce qui était possible en 1981, avec un niveau moindre de richesses, ne l'est plus aujourd'hui, c'est que le chômage et l'exploitation se sont aggravés, creusant les déficits sociaux tandis qu'une poignée de riches accumule des sommes extravagantes. C'est que la rapacité patronale a grandi et que la part que les riches prélèvent sur la société, avec la complicité des gouvernements de droite et de gauche, est de plus en plus grande.

Cette attaque contre les retraites justifie à elle seule de manifester, mais il y a bien d'autres raisons. Flambée des prix, gel des salaires, angoisse du chômage et de la précarité, les conditions de vie sont menacées par tous les bouts.

Combien de travailleurs ont reçu un choc en décou-

vrant leur avis d'imposition ? Combien ont cru à une erreur du fisc en voyant leurs impôts augmenter de 100, 200, 300 euros alors que leur revenu n'a pas augmenté d'un centime ?

Pour les uns, c'est le résultat de la refiscalisation des heures supplémentaires ; pour d'autres, c'est le fruit du gel du barème de l'impôt ou la suppression de l'avantage pour celles et ceux qui ont élevé seuls un enfant... Quand tout ne se cumule pas !

Et comment payer toujours plus quand son salaire stagne, baisse ou, pire, disparaît ? Car en dépit des boniments sur la « reprise », le grand patronat veut encore laminer les salaires, les primes, les majorations. Il veut allonger le temps de travail, accroître la flexibilité. Il pense qu'il peut tout se permettre, faire travailler gratuitement les ouvriers trois heures de plus par semaine par exemple !

L'entreprise Revima, près de Rouen, qui impose cela, n'est pas un cas isolé. Grâce au gouvernement Hollande-Ayrault, c'est même... la loi ! Alors aujourd'hui, tous les grands patrons veulent leur « accord de compétitivité » qui forcera les salariés à travailler plus, pour moins de salaire.

Et pourquoi le patronat se gênerait-il, quand le gouvernement prétendument socialiste lui donne un blanc-seing et traite les travailleurs de la fonction publique de la même façon ?

L'entreprise a des difficultés ? Les patrons veulent faire payer les salariés ! Et les mettre dans les pires difficultés n'arrête ni le patronat ni le gouvernement.

Alors, sans réaction collective, sans opposition résolue, gouvernement et patronat continueront à faire les poches des travailleurs. Bien sûr la journée du 10 septembre ne suffira pas à les faire reculer, et tant mieux si les directions syndicales en organisent d'autres, comme la CGT l'a annoncé pour le 18 septembre, et si la mobilisation se développe. Mais pour que gouvernement et patronat stoppent leurs attaques, il faudra que les travailleurs se lèvent en masse, par centaines de milliers, par millions, une journée, puis deux, puis trois... jusqu'à ce qu'ils soient contraints de reculer.

Oui, il faudra en passer par là pour que les travailleurs et les classes populaires ne soient pas poussés vers la pauvreté par un patronat avide et un gouvernement servile. Ils peuvent nous imposer bien des choses, mais ils ne doivent pas nous empêcher de crier notre colère et de dire de plus en plus fort « Non, ça suffit » !

10 septembre : une mobilisation qui doit continuer

Les manifestations organisées dans tout le pays, le 10 septembre, contre la réforme des retraites ont rassemblé bon nombre de travailleurs qui avaient toutes les raisons de dénoncer la politique du gouvernement Hollande.

Dans les grandes villes les manifestations ont regroupé 15 000 personnes à Paris,

6 000 personnes à Lyon et à Marseille, 4 000 personnes à Lille par exemple. Mais il y a eu des manifestations aussi dans de nombreuses villes plus petites : 800 personnes à Dieppe, 700 à Compiègne, 500 à Montargis par exemple et bien d'autres encore.

Ainsi, dans de nombreux endroits, les militants et au-delà

une fraction des travailleurs se sont retrouvés plus nombreux qu'ils ne le craignaient, dans des manifestations qui avaient de l'allure. À Rouen, les travailleurs et les drapeaux des différentes entreprises se mélangeaient dans le cortège. Les ex-salariés de Pétroplus se sont retrouvés avec ceux de Revima qui refusent le chantage de leur

patron. À Compiègne, des tapingiers du Château côtoyaient des syndiqués de petites entreprises.

Cette mobilisation ne représente pas un raz-de-marée comme s'est empressée de le souligner la presse, mais elle n'a pas été négligeable, loin de là. Elle montre que bien des travailleurs conscients pensent

qu'il est grand temps de réagir face aux attaques du gouvernement et du patronat, qu'il s'agisse de la réforme des retraites ou des autres. Alors cette mobilisation réussie ne doit être qu'un début pour tous ceux qui veulent préparer une riposte d'ensemble du monde du travail.

Marion AJAR

• Faillites

Le gouvernement Hollande aux petits soins pour les petits patrons

Une fois n'est pas coutume, le gouvernement Hollande vient de respecter une de ses promesses... adressées aux petits patrons. Un décret va permettre aux dirigeants de PME privés de crédit après une liquidation judiciaire de ne plus être fichés à la banque de France. Ce fichage les empêchait souvent de se relancer en obtenant des crédits auprès des banques.

Cette amnistie ne va pas coûter un centime à l'État: il s'agit simplement de redonner une sorte de casier vierge aux patrons victimes de faillite. Parmi ces patrons, on peut rencontrer de petits auto-entrepreneurs, anciens salariés, ayant voulu monter leur affaire pour sortir du chômage mais aussi de vrais patrons ayant sauvé leur fortune personnelle sans hésiter à licencier, parfois en laissant des mois de salaires impayés aux travailleurs. Le gouvernement fait certes une exception pour les faillites frauduleuses et les margoulines avérés seront toujours fichés.

Il n'est même pas dit que cette mesure soit si bénéfique aux tout petits patrons. Car si le gouvernement ne mènera pas d'enquête sur la manière dont les petits patrons ont agi envers leurs salariés, les banques, elles, se pencheront toujours sur les raisons d'une liquidation judiciaire, et continueront à refuser leurs crédits aux petits! Mais l'important pour le gouvernement est de montrer qu'il fait un geste dans leur direction.

Les salariés, eux, ne suscitant pas la même préoccupation, qu'importe si ces derniers sont interdits bancaires, à la suite d'un licenciement ou d'une période de chômage de longue durée. Eux resteront fichés à la banque tant qu'ils n'auront pas remboursé leurs dettes!

Aline URBAIN

• Défense

Un gouffre pour les finances de l'État

À l'approche du vote de la loi de programmation militaire, sept industriels de l'armement (dont les patrons de Dassault, Safran, Thales, EADS) ont envoyé une lettre au gouvernement et aux députés pour leur rappeler toute l'importance du budget de la défense pour le pays. Mettant en avant l'importance de l'autonomie stratégique, de l'innovation technologique et bien sûr des emplois, ils souhaitent que le budget prévu pour 2014-2019 soit conséquent, et surtout entièrement dépensé car les malheureux se lamentent du fait que dans le passé cela n'aurait pas toujours été le cas.

Personne n'est dupe de ce que les emplois et la technologie arrivent assez loin dans les préoccupations de ces poids lourds capitalistes après les profits engrangés. Et derrière l'expression « autonomie stratégique » se cachent les intérêts de l'impérialisme français qui a besoin d'arguments militaires s'il veut continuer à peser dans les conflits mondiaux pour le bénéfice des industriels français. Il est par conséquent particulièrement choquant, en ces temps où l'État applique la rigueur aux classes populaires, de voir ces industriels chercher à puiser plus encore d'argent dans ses caisses. Le montant qui sera discuté pour cette loi

budgétaire – sur cinq ans – est en effet de l'ordre de 190 milliards d'euros!

D'autant que dans le passé, les budgets initialement prévus pour de très nombreuses commandes de l'État et pas des moindres ont été régulièrement dépassés, voire multipliés par deux ou trois, et cela les patrons de l'armement le savent très bien car faire voter au départ un montant inférieur est une stratégie pour faire approuver les budgets. Cela est possible parce que les députés et sénateurs acceptent de jouer le jeu et parce que les budgets de la défense sont extensibles, à l'inverse des budgets sociaux. Pour les fabricants d'armes, l'État



trouve toujours des rallonges, comme par enchantement.

Preuve en est donnée par la présidente socialiste de la commission de la défense de l'Assemblée nationale Patricia Adam, qui, à la question de savoir ce qui sera véritablement dépensé dans les cinq ans à venir, répond « une des deux variables ce sont les Rafale ». Cela signifie que dans le cas où son fabricant – le milliardaire Dassault – ne réussirait pas à vendre ses avions à l'étranger, l'État se porterait une fois de plus au secours de l'avionneur

en achetant plus de Rafale que prévus. Rappel du prix du Rafale: 152 millions d'euros l'unité!

Ces dépenses colossales au bénéfice des fabricants d'armes se font au détriment des budgets utiles à la population et des services publics sacrifiés en ces temps de crise. Chaque Rafale acheté correspond environ au salaire sur un an avec les charges de plus de 3 000 fonctionnaires payés 1 500 euros par mois.

Stéphane FORT

• La Chapelle-Saint-Luc (Aube)

Comité d'accueil pour Benoît Hamon

Surprise, surprise. Jeudi 5 septembre, le ministre de l'Économie sociale et solidaire Benoît Hamon accompagné du maire de La Chapelle-Saint-Luc, du préfet, ... ont été accueillis devant la mairie par une petite manifestation.

Les militantes et militants du syndicat CGT de la commune voulaient rappeler au ministre leur hostilité au blocage des salaires, avec notamment le gel de l'indice de la fonction publique, ainsi qu'aux nouvelles attaques contre les retraites. Le ministre s'est entendu reprocher que le

gouvernement ne manifeste sa solidarité qu'envers le patronat en lui facilitant les licenciements, la baisse des salaires et des pensions, en réduisant les financements des collectivités territoriales.

Benoît Hamon a eu le culot de répondre que ce gouvernement allait prendre réellement en compte la pénibilité pour avancer l'âge du départ à la retraite et que cela allait concerner 20% des salariés. Comme si cette pénibilité, qui détruit la santé des travailleurs, était inévitable et ne pouvait que continuer à exister au vingt et unième siècle. En réalité ce « compte pénibilité » n'est

qu'un alibi pour faire passer une réforme qui va aggraver les conditions d'existence de tous les travailleurs.

Le maire de la commune, Olivier Girardin, a entendu à nouveau la demande de titularisation des emplois précaires, le remplacement des agents absents, ... revendications déjà exprimées lors d'autres grèves et manifestations mais qui sont encore sans réponse. Si ce n'est la suppression de la journée de carence, mais sans effet rétroactif au 1^{er} janvier.

Il s'est félicité de la mise en place d'un restaurant d'entreprise dans le cadre d'une coopérative, vantant les mérites

du partenariat public-privé. Sauf que ce projet ne peut faire oublier l'augmentation du nombre des repas distribués aux restos du cœur et n'atténue pas tous les sacrifices imposés à la population à cause des salaires insuffisants, de la hausse du chômage et des augmentations des impôts!

De plus, ces partenariats entre le public et le privé, entre les associations et l'État d'un côté et de l'autre le monde du profit sont trop souvent un moyen supplémentaire pour les gouvernements de subventionner le patronat.

Correspondant LO

• Inégalités dans les grandes villes

Les riches s'enrichissent, les pauvres s'appauvrissent...

Une étude sur les 150 premières villes françaises, fondée sur les chiffres de l'Insee sur les revenus dans les communes entre 2008 et 2011, hors impôts et prestations sociales, montre une augmentation importante des inégalités.

Dans les villes étudiées, le niveau de vie des plus aisés a progressé de 2 000 ou 3 000 euros annuels en moyenne, la progression étant la plus

forte à Annecy et Suresnes (+ 4 100 euros), Boulogne-Billancourt (+ 4 500 euros) et Neuilly-sur-Seine (+ 7 200 euros).

Dans le même temps, les revenus des 10% les plus pauvres ont, eux, diminué, la baisse pouvant dépasser 1 000 euros comme au Mans (- 1 070 euros), à Tarbes (-1 072 euros) ou à Limoges (- 1 128 euros).

L'étude cite dix communes, comme Roubaix,

Béziers, Charleville-Mézières ou Perpignan, où la baisse des revenus des plus pauvres a été supérieure à 25% en trois ans. Et le rapport de conclure: « Le décrochage des plus pauvres est manifeste ».

Les raisons de ce « décrochage » sont évidentes: les licenciements dont le nombre a explosé, le chômage qui en est la conséquence, les mesures d'austérité décidées par

les gouvernements de droite puis de gauche depuis 2008 pour pouvoir continuer de financer toujours davantage le patronat.

Cela confirme que depuis le début de la crise, les plus riches ont continué de s'enrichir en aggravant toujours plus les conditions de vie des plus pauvres!

Marc RÉMY

• Impôt sur le revenu

Attaques ciblées sur les travailleurs

Les contribuables ont eu une désagréable surprise en recevant leur avis d'imposition. Alors que salaires, pensions et allocations ont stagné, l'impôt sur le revenu a pourtant augmenté pour ceux qui le payaient déjà, et d'autres qui y échappaient sont devenus imposables. C'est le résultat de différentes mesures votées sous la présidence de Sarkozy et que Hollande s'est bien gardé d'abroger, en rajoutant même d'autres qui viennent taxer encore plus lourdement les petits budgets.

La première de ces mesures concerne le gel du barème de l'impôt, qui n'a pas été réévalué en fonction de l'inflation. Cela se traduit par une hausse généralisée de l'impôt sur le revenu, parfois importante lorsque le salarié passe dans une tranche supérieure. Mais surtout 940 000 ménages, jusque-là dispensés de le payer vu la faiblesse de leurs revenus, vont devoir s'en acquitter pour la première fois. De plus, ils perdent une série d'avantages liés au fait qu'ils n'étaient pas imposables, comme l'exemption de la taxe d'habitation : 1,6 million de foyers fiscaux supplémentaires sont assujettis à cette taxe, ce

qui peut se traduire par une ponction de plusieurs centaines d'euros, insupportable lorsque l'on arrive déjà difficilement à boucler son budget. Pour 2014, Hollande a promis de revenir sur le gel du barème de l'impôt. Mais cela ne ramènera pas ces ménages à leur situation précédente.

Toute une série de mesures, qui peuvent s'additionner, ont aussi contribué à augmenter l'impôt à payer. Ainsi, l'abaissement à 2 000 euros du quotient familial prive un certain nombre de foyers de la demi-part supplémentaire dont ils bénéficiaient. Suppression aussi de la demi-part supplémentaire

à vie pour le parent isolé qui avait élevé des enfants. Il faut maintenant avoir élevé seul un ou plusieurs enfants pendant cinq ans pour pouvoir bénéficier de cette demi-part. Ce dispositif, datant de 2009, prend effet pour les impôts de 2012 que l'on doit payer actuellement.

À cela s'ajoute un rabotage de 15 % de certains avantages fiscaux accordés par exemple pour des travaux de rénovation du logement. Les salariés qui choisissent de déclarer les frais réels au lieu de l'abattement forfaitaire, notamment les frais de transport, se sont trouvés face à une non-revalorisation du barème kilométrique, qui cesse en outre d'être progressif au-là de 7 CV – mais les professions libérales, elles, sont épargnées !

La seule mesure de Sarkozy sur laquelle Hollande soit revenu concerne la défiscalisation des heures supplémentaires, mesure-piège sans doute, mais



qui comportait un petit avantage fiscal pour les travailleurs. Si cela ne pèse pas dans les impôts de cette année, ils devront l'an prochain inclure les sommes ainsi touchées dans leur revenu imposable.

Toutes ces attaques fiscales

ne concernent que l'impôt sur le revenu. Si l'on y ajoute les différentes ponctions effectuées, c'est déjà 15 milliards que l'État a prélevés cette année sur les salariés, les retraités et les chômeurs.

Marianne LAMIRAL

• Pause fiscale

Moins d'impôts pour les patrons, plus de taxes pour les travailleurs

Interrogé jeudi 5 septembre sur Europe 1 sur les projets du gouvernement en matière fiscale pour 2014, Bernard Cazeneuve, ministre du Budget, a expliqué qu'il visait « une stabilisation fiscale en 2014 ». Dans un entretien publié le 30 août par le journal Le Monde, Hollande avait évoqué, lui, l'urgence d'une « pause fiscale ».

Mais cette pause fiscale n'aura pas le même sens pour tout le monde. En effet, si pour les patrons la pause fiscale devrait se traduire par une baisse d'impôts, pour les travailleurs elle se traduira au contraire par une augmentation, celle-ci finançant d'ailleurs celle-là.

Côté entreprises, après avoir annoncé lors de la présentation de sa réforme des retraites que la hausse des cotisations payées par les patrons serait intégralement compensée – autrement dit qu'elle ne leur coûterait rien de plus –, le gouvernement leur avait promis qu'ils ne seraient soumis à aucune imposition supplémentaire en 2014. Dans le cadre de la préparation de la loi de finances pour 2014, il veut aller plus loin : il envisagerait notamment une baisse

de l'impôt sur les sociétés, qui passerait de 33 % actuellement à 30 %.

Côté travailleurs, le gouvernement avait déjà annoncé en juin dernier la suppression de la réduction d'impôt pour frais de scolarité dont bénéficient les parents qui ont des enfants au collège ou au lycée. Il projette aujourd'hui d'étendre cette suppression aux parents ayant des enfants dans l'enseignement supérieur. Ce qui représenterait pour le budget de l'État au total une économie de 445 millions d'euros, et pour les contribuables concernés une hausse d'impôts de même montant.

Autre avantage dans le collimateur du gouvernement, qu'il ose qualifier de « niche fiscale » alors qu'il évite soigneusement de s'en prendre aux vraies niches fiscales, à celles qui profitent au grand patronat et aux riches contribuables : celui dont bénéficient les titulaires d'un contrat d'assurance complémentaire santé souscrit dans le cadre d'un contrat collectif d'entreprise, abondé par l'entreprise. Le gouvernement prévoirait de soumettre à l'impôt cette part patronale, jusqu'à maintenant exonérée et que les travailleurs n'ont donc pas à

déclarer. Pour les travailleurs concernés – il y en aurait plus de 16 millions –, cela représenterait une augmentation d'impôt sur le revenu de près de 1 milliard d'euros au total.

On peut faire le bilan de toutes les mesures déjà décidées, et qui vont s'appliquer à partir du 1^{er} janvier 2014, du crédit d'impôt compétitivité en faveur des entreprises à l'augmentation des taux de TVA qui pèsera sur le budget de tous,

surtout des plus pauvres, en passant par les augmentations de cotisations retraite. Résultat : la pression fiscale sur les entreprises, si l'on en croit le journal *Libération*, devrait s'alléger d'une dizaine de milliards l'an prochain, et dans le même temps elle devrait s'alourdir du même montant pour la population.

La « pause fiscale » de Hollande, à base de baisses d'impôts pour les patrons et de

hausse d'impôts pour les travailleurs, n'est pas un accident : c'est une politique, celle de Hollande comme celle des gouvernements de droite ou de gauche qui l'ont précédé, qui consiste à prendre dans la poche des travailleurs pour financer les patrons. Hollande appelle cela la « politique de l'offre ». On comprend pourquoi.

Jean-Jacques LAMY

• Impôts sur les sociétés

Une hausse s'imposerait

Le Medef a remballé son université d'été, mais les sourires que lui prodigue le gouvernement se poursuivent. Il est question de faire baisser de 33 à 30 % le taux d'imposition des sociétés.

Au lieu d'envisager une baisse de l'impôt sur les sociétés, le gouvernement aurait pu décider, au contraire, une hausse jusqu'à 50 % sans être pour cela taxé de gauchisme, puisque tel était le taux applicable sous Giscard d'Estaing et le gouvernement de droite qui avait précédé

l'arrivée de Mitterrand en 1981. C'est à partir de 1985 que le taux d'imposition sur les sociétés a diminué progressivement pour atteindre l'étiage de 33 % en 1993. De plus, bien des arrangements, prévus par la loi ou concoctés par des cabinets d'avocats spécialisés, permettent aux grands groupes de payer très en dessous du taux officiel.

Pourtant, ce n'est pas parce que l'État laisse davantage d'argent aux entreprises qu'elles relancent l'emploi, qu'elles achètent davantage

de machines et autres biens d'équipement. Car on ne voit pas pourquoi leurs patrons investiraient dans la production dès lors que les marchés continuent de se rétrécir. Un nouvel allègement fiscal se partagerait entre des achats de titres financiers dans un but spéculatif et un transfert dans la poche des actionnaires, sous forme de dividendes. Ce que Hollande et les siens n'ignorent évidemment pas.

Jean SANDAY

• Logement

Une loi qui ne résoud rien

Encadrer les loyers, tel est l'objectif principal de la loi sur le logement que présente Cécile Duflot à l'Assemblée nationale. Cela a suffi pour faire monter sur leurs grands chevaux tous les profiteurs de l'immobilier et les députés qu'ils influencent. À les entendre, une telle mesure serait « une punition pour les investisseurs ». Il est vrai que, le logement n'étant pour eux qu'un investissement, la moindre contrainte leur semble insupportable. Pourtant cette loi, même adoptée, n'écornera qu'à la marge leurs profits et résoudra encore moins les problèmes de tous ceux qui doivent se ruiner pour avoir un toit sur la tête.

Il y est prévu qu'à la relocation ou au renouvellement du bail le nouveau loyer ne pourrait désormais dépasser 20% d'un « loyer médian de référence ». Celui-ci sera fixé par un observatoire public, qui épluchera les données des agences immobilières. Ce dispositif n'empêchera pas les propriétaires d'augmenter le loyer jusqu'à ce maximum, profitant comme avant de l'absolue nécessité où se trouvent les familles d'obtenir un logement.

Les associations de locataires dénoncent aussi l'instauration d'un loyer minimum qui sera de 30% inférieur au loyer médian. Ce seuil pourrait inciter les propriétaires à augmenter les loyers qui se trouvent en dessous, ceux qui n'ont pas suivi

la flambée de ces dernières années. Au bout du compte, rien ne dit que les locataires les plus pauvres tireront avantage de l'ensemble du dispositif.

Ce système serait mis en place en juin 2014 dans dix-neuf agglomérations, comme Paris, Lille, Lyon ou Marseille, avant d'être étendu à 70% du parc locatif privé.

Un autre aspect de la loi est l'instauration d'une garantie protégeant les propriétaires contre les impayés de leurs locataires. L'objectif est d'inciter les propriétaires à louer, et aussi à ne plus réclamer les invraisemblables garanties qu'ils exigent aujourd'hui, en termes de revenus ou de caution. Cette assurance sera payée moitié par le propriétaire et moitié par le



locataire, et le gouvernement l'estime à 2% du loyer. Si le pilotage sera assuré par un établissement public, rien ne dit que la gestion des fonds récoltés ne sera pas en définitive aux mains des assureurs privés, qui assurent déjà ce service auprès des agences immobilières. La loi prévoit en effet que l'établissement public en question pourra « administrer le dispositif soit directement, soit par le biais d'opérateurs ». D'autre part, cette garantie n'empêchera nullement les expulsions pour impayés. Le fait que le propriétaire soit assuré de

toucher l'équivalent du loyer n'implique en rien que le locataire en difficulté évite une procédure d'expulsion.

Entre le projet de loi et l'application sur le terrain, bien des modifications sont possibles, et le lobby de l'immobilier multiplie les pressions à tous les niveaux. Cette loi ne suffira évidemment pas à réguler le marché de l'immobilier, comme le prétend Cécile Duflot. Mais, surtout, tant que le nombre d'habitations sera insuffisant dans les grandes zones urbaines où se concentre la population ouvrière, les propriétaires

pourront imposer leur volonté. Les loyers élevés, les logements peu reluisants trouveront toujours preneur, car il faut bien avoir un toit sur la tête, quitte à ne pas faire valoir ses droits.

Pour mettre fin à l'angoissant problème du logement pour les familles populaires, l'État devrait, non pas « réguler le marché du logement », mais arracher à la loi du profit ce bien indispensable, en commençant par prendre lui-même en main la construction des logements populaires indispensables.

Daniel MESCLA

• Logement d'urgence

Ce n'est pas une priorité de l'État

Le projet de loi sur le logement n'apporte pas de solutions. Selon un regroupement d'associations chargées de l'hébergement d'urgence, une trentaine de départements pourraient même connaître prochainement des difficultés du même ordre que celles qui ont jeté à la rue 360 personnes au début de septembre à Clermont-Ferrand, car l'association gestionnaire n'a pas reçu le financement public nécessaire pour payer les nuitées d'hôtel.

Déjà, en juillet, selon un baromètre réalisé par les associations sur 37 départements, 70% des appels au 115 restaient sans solution faute de moyens d'hébergement. Un représentant du ministère du Logement se veut rassurant : il n'y aurait que « trois ou quatre points

de tension comme Clermont-Ferrand ». Comme si une seule situation de ce genre était acceptable ! Il ajoute que « le budget de l'hébergement d'urgence a augmenté de 12% cette année. Mais la crise va plus vite que nous ». Comme si c'était une excuse !

Les associations estiment que 100 à 150 millions d'euros sont nécessaires pour boucler leur budget de l'année, à comparer aux quelque 400 millions d'euros de surcoût que le budget militaire aura dû absorber pour la guerre au Mali. À ce qu'on sache, le budget de l'État s'est montré suffisamment élastique pour que l'intendance suive et que les avions ne tombent pas en panne sèche.

Pour résoudre le problème budgétaire de l'hébergement d'urgence, on nous dit aussi qu'un « travail a été engagé

avec le Premier ministre pour trouver des moyens supplémentaires ». Pourtant, quand il s'agit des velléités guerrières de Hollande en Syrie, on a beaucoup entendu parler des grandes puissances qui lui mettaient des bâtons dans les roues, mais pas d'un groupe de travail pour examiner si le budget de l'État a les moyens – ou non – de payer une intervention supplémentaire de l'impérialisme français.

Mais voilà, la difficulté financière surgit pour trouver un toit à des travailleurs que la rapacité patronale a jetés dans le chômage ou dans la précarité, à moins qu'il ne s'agisse de personnes déboutées du droit d'asile : en tout cas des personnes qui sont à des années-lumière des sommets de l'État.

Jean SANDAY

• Vodafone

Un trust modèle

Le trust de télécommunications britannique Vodafone a vendu sa participation dans la compagnie de téléphonie mobile américaine pour 130 milliards de dollars (99 milliards d'euros), dont près de la moitié en « cash ». Cette opération financière record rapportera gros aux actionnaires, dont de nombreux fonds d'investissement, et selon les termes de certains journalistes économistes, elle laissera au groupe de quoi « faire des emplettes ».

Vodafone est un trust international, implanté dans une trentaine de pays, avec 400 millions de clients. Son histoire est emblématique du fonctionnement d'un groupe capitaliste : achat et revente de participations dans différentes sociétés, comme China Mobile ou SFR ; réorganisation de ces implantations avec, par exemple, la dernière

annonce, en avril 2013, de 500 suppressions de postes en Allemagne, ou un plan pour améliorer la compétitivité en Grèce qui laisse mal augurer du maintien des emplois.

Son implantation dans des paradis fiscaux et la législation britannique devraient permettre à cette transaction d'échapper au fisc, pour l'essentiel ou en totalité. Selon la presse anglaise, l'administration et certains politiciens auraient rappelé au groupe qu'il a un « devoir moral » de faire une contribution après « un des plus gros deals de l'histoire de l'entreprise ». Ce à quoi Vodafone a répliqué que les dizaines de milliards payés aux investisseurs formaient une injection de liquidités dans le pays analogue aux mesures de soutien à l'économie de la Banque d'Angleterre.

Bref, un vrai philanthrope !

Sylvie MARÉCHAL

• Projet de réforme pénale sur la récidive

Beaucoup de bruit à droite, peu de chose à gauche

Le feuillet du projet de réforme pénale sur la récidive et l'individualisation des peines continue. Le moindre politicien de droite passant devant un micro hurle au laxisme et affirme que les tueurs vont être relâchés et les délinquants encouragés. Le syndicat de policiers Alliance a même déclenché une grève des amendes lundi 9 septembre pour dénoncer ce projet. Et tout cela avant même qu'on en connaisse réellement le contenu et alors que le texte n'est pas à l'ordre du jour du Parlement. Qu'importe, en matière de démagogie sécuritaire, tout est bon.

Ce fut d'ailleurs la politique suivie par Sarkozy durant dix ans, inventant une nouvelle loi répressive après chaque fait divers, sans évidemment que la délinquance, petite, moyenne ou grande, ne diminue. Hollande avait moqué cette inefficacité et ce brassage d'air et promis en particulier d'abroger les « peines plancher » qui fixent un minimum de peine pour les récidivistes, quelles que soient les circonstances du délit, la personnalité de l'accusé et l'opinion du juge.

Le gouvernement socialiste se retrouve maintenant devant les mêmes problèmes que son prédécesseur. La délinquance ne diminue pas. Les délinquants qui sortent de prison récidivent en grand nombre, c'est-à-dire qu'ils reprennent le même mode de vie. Et on ne voit pas par quel miracle il pourrait en être autrement, puisque 78 % d'entre eux sortent sans aucune aide pour leur réinsertion, et se retrouvent dans le même environnement.

Les différentes réformes se heurtent de plus à un problème technique de taille: il y a moins de places en prison que de prévenus et de

condamnés. Il y avait au 1^{er} août 67 683 personnes détenues, dont 16 454 avant jugement, pour 57 238 places. Cette surpopulation carcérale existe depuis des années. Ce qui fait que le gouvernement précédent, tout en affirmant vouloir envoyer les délinquants en prison dès le plus jeune âge, avait quand même une politique de libération anticipée et de peines alternatives, ne serait-ce que pour faire de la place. Mais il ne s'en vantait certes pas.

Christiane Taubira a proposé d'aménager et d'individualiser les peines et de suivre les prisonniers à leur sortie pour les réinsérer, ce qui ressort du simple bon sens. Mais tout cela en est resté aux intentions: le ministre de l'Intérieur d'abord, le gouvernement tout entier ensuite, ont repris le discours sécuritaire de leurs prédécesseurs de droite et la ministre de la Justice s'est alignée. D'autant plus que le gouvernement n'a évidemment pas d'argent à consacrer à la réinsertion des délinquants.

L'avant-projet de loi, tel qu'il a été présenté par les journaux, revient sur une seule mesure de Sarkozy, les peines plancher, et conserve donc toutes les autres. Il introduit la « contrainte pénale », sorte de condamnation sans emprisonnement qui existait déjà sous un autre nom, et l'examen systématique de la situation des condamnés lorsqu'ils ont accompli les deux tiers de la peine, ce qui est la moindre des choses.

Autrement dit, en l'absence de moyens rien ne changera vraiment dans l'univers carcéral. Mais, bien entendu, les gouvernements continueront à faire des discours sur la sécurité et la prévention de la récidive, tout en contribuant à massacrer les quartiers populaires par leur politique de régression sociale.

Paul GALOIS

• Pauvreté en France

Les femmes paient le prix fort

D'après un sondage Ipsos réalisé pour le Secours populaire français, le nombre de personnes déclarant avoir vécu une situation de précarité continue d'augmenter: c'est le cas pour 41 % des personnes interrogées cette année, contre 37 % l'an dernier, et 30 % en 2007. Les victimes de la pauvreté sont majoritairement des femmes. Sur les 8,6 millions de personnes en France vivant sous le seuil de pauvreté (estimé à 964 euros pour une personne seule), elles sont 4,7 millions.

Cette situation tend à s'aggraver avec la crise, car les femmes sont davantage victimes du chômage et du temps partiel imposé que les hommes, et occupent souvent les emplois les moins qualifiés et les moins bien payés.

Un tiers des emplois à temps partiel, qui leur sont souvent réservés, sont considérés par le ministère du Travail comme subis et non choisis. Mais cette proportion est sous-estimée. Peut-on parler de choix quand les femmes acceptent un temps partiel pour s'occuper de leurs enfants? Il est probable que si la prise en charge des enfants en bas âge était correcte, avec des crèches en nombre suffisant et des maternelles ouvertes aux plus petits, elles seraient bien plus nombreuses à rechercher un temps complet.

Le sondage Ipsos-Secours populaire met en évidence la situation particulièrement difficile des mères célibataires. Elles sont 45 % à ne pas arriver à boucler leur budget sans être à découvert, plus de 60 % à avoir rencontré des difficultés dans l'année pour payer leur loyer, les charges de leur logement, ou bien pour se procurer une

alimentation saine et équilibrée. 95 % d'entre elles se disent inquiètes en ce qui concerne leur niveau de vie au moment de la retraite... Elles ont de quoi! Les conditions inégalitaires pendant la vie active (salaires inférieurs, périodes de non emploi, temps partiel...) ont effectivement des répercussions dramatiques sur le niveau des retraites pour les femmes. Elles perçoivent aujourd'hui une pension moyenne deux fois plus faible que celle des hommes (879 euros contre 1 657 euros). Une situation qui ne pourra que s'aggraver avec les nouvelles attaques du gouvernement contre les retraites.

Valérie FONTAINE



• Précarité et chômage

Deux aspects d'une même offensive patronale

Il faut croire que les patrons n'ont pas écouté les interviews de Hollande et de son ministre du Travail, qui se relayent pour dire que l'inversion de la courbe du chômage est pour bientôt! Car non seulement les emplois continuent à être supprimés mais les patrons embauchent de moins en moins de travailleurs en CDI. C'est ce qu'indique une étude du ministère du Travail qui a calculé que la part des CDD dans les embauches des

entreprises de dix salariés et plus a augmenté au premier trimestre de l'année pour atteindre le taux de 82,4 %. Sur cent contrats de travail signés, il n'y en a même pas dix-huit en CDI!

Évidemment lorsque le contrat se termine, c'est le retour à la case Pôle emploi. Du coup en juillet, plus de 55 000 personnes se sont inscrites à Pôle emploi à la suite d'un CDD ou d'une fin de mission d'interim. Ce qui

explique pour une grande part la hausse du nombre de chômeurs du mois de juillet, avec bien sûr les licenciements qui se poursuivent.

Licenciements et précarité sont deux bouts de la même politique patronale visant à abaisser la part des salaires. Et ce sont d'ailleurs souvent aussi deux étapes par lesquelles passent les mêmes travailleurs: le licenciement puis les petits boulots.

Stéphane FORT

• Nos lecteurs écrivent

Le pouvoir d'achat des retraités en berne

Nous sommes un couple de retraités et nos impôts ont plus que doublé cette année. En 2011 nous avions un impôt de 201 euros à payer. La légère revalorisation de nos retraites, de 16 euros par mois pour chacun, a fait passer nos revenus en 2012 au-dessus de la somme de 22 930 euros, qui correspond au seuil de l'abattement « personnes âgées ou invalides » dont nous n'avons plus bénéficié (article 157 bis du code général des impôts). Nos impôts sont passés de

201 à 412 euros, soit plus 211 euros.

L'abattement dont nous bénéficions concerne les personnes de plus de 65 ans. Il consiste en un abattement du revenu global net de 2 312 euros si le revenu n'excède pas 14 220 euros ou de 1 156 euros si le revenu du foyer fiscal est compris entre 14 220 et 22 930 euros.

Les ministres annoncent fièrement dans les médias une hausse des retraites. Pour nous deux elle a été de 384 euros

(16 euros par mois chacun) mais nous en avons reversé... 211 aux impôts. Il ne reste donc plus que 172 euros soit... 7 euros par mois chacun. Avec ça, faire face à l'augmentation des impôts locaux, de la redevance, des prix de l'alimentation, de l'électricité ou des médicaments n'est pas possible. Le gouvernement n'augmente pas les retraites, il diminue le pouvoir d'achat des retraités.

M. et Mme V. Paris 14^e

• **Syrie**

Derrière l'affaire des armes chimiques, **l'intervention des puissances impérialistes**

Quelques heures avant qu'Obama ne s'adresse au Congrès américain pour défendre la nécessité de frapper militairement le régime de Bachar el-Assad, le chef de la diplomatie russe, Sergueï Lavrov, a proposé de placer l'arsenal chimique syrien sous contrôle international. Le régime syrien, par la voix de son ministre des Affaires étrangères, a salué cette initiative. Obama, de son côté, a déclaré que **« cela pourrait constituer une percée importante »**. La proposition russe pourrait constituer la base d'un compromis, et en tout cas de longues discussions, qui auraient l'avantage de permettre aux protagonistes de reculer devant une escalade militaire sans avoir l'air de perdre la face.



Chimique ou pas, la guerre menace de durer.

qui ont soutenu et soutiennent bien des dictatures aux quatre coins du monde, en particulier au Moyen-Orient. Il est vrai que le régime d'Assad, nationaliste arabe, est historiquement lié à la Russie – et avant à l'URSS –, auprès de laquelle il a trouvé un appui pour garder une relative autonomie vis-à-vis de l'impérialisme. Mais il a aussi toujours su montrer son respect, et même son utilité, pour le maintien de l'ordre impérialiste dans la région. Quand il est apparu que le régime syrien ne parvenait pas à mettre fin à la contestation, voire qu'il pouvait s'écrouler, les dirigeants occidentaux n'en ont pas moins cherché, du côté des insurgés, quelle alternative à Assad pouvait se présenter. Ils ont laissé certains de leurs alliés, comme la Turquie, l'Arabie Saoudite et le Qatar, acheminer des armes et des combattants en Syrie. Ces régimes tentaient par cet intermédiaire de régler son compte à un régime qui est pour eux un rival. Mais ce faisant ils ont contribué à renforcer des milices échappant à leur contrôle. Les combattants de groupes islamistes jouent un rôle de plus en plus prééminent au sein de l'opposition syrienne dans la guerre civile. Quand ce ne sont pas des bandits purs et simples, comme l'a décrit un journaliste italien enlevé par ceux-ci et récemment libéré.

Les puissances impérialistes et le régime d'Assad

Quand les premières manifestations contre le régime d'Assad ont eu lieu, les dirigeants impérialistes se sont contentés de rester dans une prudente expectative. Qu'Assad soit un dictateur aux méthodes sanguinaires, ce n'était pas cela qui pouvait gêner les représentants de l'impérialisme américain,

La logique de la guerre

Les dirigeants impérialistes se trouvent donc maintenant face à un dilemme: si le régime

d'Assad gagne la guerre civile, ce sera pour eux et leurs alliés un revers. Mais si les rebelles gagnent, le pouvoir qui s'installe à Damas pourrait être un ramassis de partis islamistes incontrôlables. Alors que faire? Visiblement, le parti pris depuis des mois est tout simplement de permettre à la guerre de continuer, en faisant arriver des armes aux rebelles quand le rapport de forces leur devient trop défavorable, et de temps en temps en tapant du poing face au régime d'Assad comme cela vient de se produire dans

l'affaire des armes chimiques. Ainsi, après avoir collaboré pendant des années avec le régime d'Assad, les dirigeants impérialistes apportent maintenant leur propre contribution à une guerre civile qui laisse un pays détruit, divisé entre différentes bandes armées, et un peuple pris en étau entre les exactions de groupes islamistes et une dictature qui apparaît maintenant à beaucoup comme la moins mauvaise des solutions. Si tout cela mène la Syrie quelque part, c'est à un chaos analogue à celui qui règne déjà en Irak,

Marc RÉMY

Les gesticulations du soldat Hollande

Après avoir été en pointe pour essayer de mettre sur pied une offensive militaire internationale contre la Syrie, le gouvernement français continue d'essayer d'y jouer les premiers violons.

Dès l'annonce par le gouvernement russe de sa proposition de placer les armes chimiques syriennes sous contrôle international, le ministre français des Affaires étrangères, Fabius, a annoncé que la France déposerait au plus vite un projet de résolution en ce sens au Conseil de sécurité de l'ONU.

Sans l'aval des États-Unis, la France ne fera évidemment pas grand-chose. Mais cela n'empêche pas Fabius et Hollande d'agiter leurs ambitions guerrières et de développer la

propagande abjecte qui va avec. À coups d'images choquantes sur les massacres en Syrie, à coups de déclarations hypocrites sur le « droit international », le gouvernement français cherche à mettre l'opinion publique à la remorque de sa politique. Les images sur les populations victimes des gaz sont abominables. Mais quelles manipulations cachent-elles? Il est tout aussi possible que ces crimes soient le fait de groupes rebelles que de la dictature syrienne. Les rebelles islamistes ont déjà montré qu'ils étaient capables d'exactions aussi barbares que l'armée d'Assad, et l'ont rappelé à l'occasion de l'attaque du village chrétien de Maaloula. Et, de leur côté, les États impérialistes savent très bien monter de toute pièce des

P.R.

• **Grèce**

Situation catastrophique, ministre optimiste

Le gouvernement grec a entrepris la suppression de milliers de postes dans la fonction publique. D'ici à la fin de l'année, 25 000 fonctionnaires doivent être mis en disponibilité, avec 75 % du salaire pendant huit mois. Ensuite ils seront soit mutés, soit licenciés puisque à la fin 2014, 15 000 fonctionnaires devraient avoir définitivement perdu leur poste.

Selon le Premier ministre, Antonis Samaras, *« sur l'ensemble des fonctionnaires, nous en éloignons finalement 2 % et nous en recrutons d'autres à leur place alors que le nombre de chômeurs du secteur privé s'élève à 1,3 million. »* Récemment, lors de la Foire internationale de Salonique, le même Samaras a tenu un discours optimiste: *« Le plus difficile est derrière nous »,* a-t-il déclaré, en promettant quelques aides aux petits retraités et aux couches les plus pauvres de la population.

Il est peu probable qu'il ait convaincu beaucoup de monde. Le 11 septembre, la rentrée est prévue dans des conditions catastrophiques, avec au programme 4 600 mises en disponibilité, en particulier dans le secondaire et le supérieur. Les syndicats du secondaire ont appelé à cinq jours de grève à partir du 16 septembre. À Athènes, le



Manifestation d'enseignants du secondaire.

recteur de l'Université s'estime incapable de travailler avec un personnel administratif qui devrait être réduit de plus du tiers. Les professeurs de l'Université et de l'École polytechnique ont décidé de fermer les deux établissements pour une semaine. Dans les hôpitaux, la situation de l'emploi est catastrophique. 1 665 agents sont mis en disponibilité alors que 1 754 postes sont vacants. Le ministre a promis qu'il n'y aurait aucun licenciement, seulement des mutations, redoutées parce qu'imposées; mais cela même reste à voir puisque le personnel a encore récemment manifesté contre des fermetures d'établissements hospitaliers. Pour tous les travailleurs du privé, ou les chômeurs, sur la situation desquels Samaras fait

mine de s'apitoyer, leur sort ne va pas s'améliorer si l'on en croit l'étude réalisée comme chaque année par l'Institut du travail, qui dépend de la confédération syndicale GSEE. Entre les baisses de salaire et les hausses d'impôts, le pouvoir d'achat des salariés a diminué de plus de 37 % les trois dernières années. Le taux de chômage devrait atteindre de 29 à 30 % vers la fin de l'année et 31,5 % en 2014, comme au début des années 60 marquées par une

émigration massive. Mais l'optimiste Premier ministre peut se vanter d'avoir *« sauvé le système bancaire, à savoir l'épargne des particuliers »* et d'avoir préparé l'avenir en donnant à la Grèce *« l'un des systèmes bancaires les mieux protégés en Europe »*. Les *« épargnants »* bien *« particuliers »*, qui placent leurs économies en Suisse ou ailleurs, lui en sont sûrement reconnaissants.

Sylvie MARÉCHAL

Le gouvernement grec a lancé une campagne, relayée par la presse, contre les *« faux diplômés de la fonction publique »*, ceux qu'on ne verrait pas souvent à leur poste ou qui sont entrés par protection. Le ministre chargé de la

Réforme administrative en question est Kyriakos Mitsotakis, lui-même et comme par hasard fils d'un ex-Premier ministre de droite. Mais de là à s'appliquer ses principes à lui-même... **S.M.**

• **Île Maurice**

Manifestation d'ouvriers bangladais

Au tout début du mois de septembre, quatre cents ouvriers venant du Bangladesh et travaillant pour l'entreprise textile mauricienne Real Garments se sont mis en grève après que leur salaire d'août a été divisé par deux. De 250 euros par mois, il était passé à 125 euros.

Ces ouvriers, quand ils travaillent dans leur pays, ne touchent qu'un salaire mensuel de 30 euros. Voilà pourquoi ils acceptent de s'expatrier à des milliers de kilomètres, à Maurice, où ils espèrent multiplier leurs gains par sept ou huit, mais en enchaînant des semaines de 55 heures et en subissant des conditions de vie et de travail épuisantes, voire humiliantes. Leurs déplorables conditions de logement en dortoirs étaient également une des raisons de la grève. Ce trafic de main-d'œuvre est

organisé au profit des capitalistes de la zone franche par le gouvernement mauricien lui-même, en accord avec les gouvernements des pays d'où sont issus les travailleurs: Bangladesh, mais aussi Madagascar et Chine. Avec les salaires pratiqués, les capitalistes du textile mauricien tels que Real Garments ou Ciel sont ultra-gagnants, tout comme les sociétés d'habillement occidentales pour lesquelles ils travaillent. Alors que, mardi 3 septembre, ils s'étaient rassemblés devant le siège de l'entreprise, les travailleurs bangladais ont

subi les violences de la police antiémeutes. Le ministre du Travail, prenant fait et cause pour les patrons de Real Garments, a accusé les ouvriers grévistes de *« prendre le pays en otage et de menacer la paix industrielle du pays »*, ajoutant que *« si d'ici ce soir, ils ne reprennent pas le travail, leur contrat sera résilié. Et je ferai résilier leur permis de travail avec effet immédiat »* ce qui amènerait leur expulsion du pays. La menace ayant été mise à exécution, 92 d'entre eux ont été expulsés le mercredi 4 septembre, dont les leaders du mouvement. Plusieurs dirigeants de l'opposition politique et des syndicats se sont élevés contre le traitement inhumain réservé aux ouvriers bangladais et ont

demandé que les salaires retrouvent leur niveau antérieur. Ils ont également dénoncé les expulsions. Faizal Ally Beegun, un syndicaliste militant en faveur des travailleurs étrangers, a déclaré qu'il s'agit là d'une *« déportation pure et simple »* de ces Bangladais. *« Je suis ici, a-t-il poursuivi, pour dénoncer les injustices. Il est inconcevable que des étrangers, venus gagner leur vie à Maurice, soient forcés de prendre l'avion en catastrophe, avec leurs vêtements empilés dans des draps comme de vulgaires criminels. »* Si le droit au travail dépend du bon vouloir des patrons et de leurs soutiens gouvernementaux, l'exploitation, elle, ne connaît pas de frontières. **Émile GRONDIN**

• **Japon**

Les suites de Fukushima l'État paye les dégâts de Tepco

Les problèmes s'accroissent à la centrale de Fukushima, ravagée en mars 2011 par un tsunami. Le 22 juillet dernier Tepco était contraint de reconnaître l'existence de fuites quotidiennes de 300 tonnes d'eau contaminée. Le 31 août elle admettait que les niveaux de radioactivité mesurés dans les réservoirs de stockage d'eau étaient 18 fois supérieurs à ceux relevés à la mi-août.

Ces révélations venaient un peu tard après des mois de dissimulation, Tepco réaffirmant sur tous les tons que tout était sous contrôle et qu'elle était décidée à *« développer une culture de la transparence »*. En réalité rien n'est sous contrôle et le 2 septembre le président de l'Autorité de régulation du nucléaire jugeait la situation *« particulièrement grave »*. Les langues se délient, des responsables japonais de haut niveau accusent aujourd'hui Tepco d'incompétence et font part de leurs *« doutes sérieux sur sa capacité à gérer des centrales nucléaires »*.

Depuis la catastrophe et malgré les accusations lancées contre Tepco, le gouvernement japonais n'a eu de cesse de soutenir ce trust. En 2012 l'entreprise a été nationalisée, l'État y injectant 7,7 milliards d'euros. L'arrêt des réacteurs nucléaires ayant entamé les bénéfices de Tepco, le gouvernement japonais s'appuie maintenant à augmenter les tarifs de l'électricité produite dans ses centrales thermiques, de 8,5 à 10 % dès janvier 2014. Pour résoudre le problème des fuites d'eau radioactive, le gouvernement japonais va aussi dépenser 310 millions d'euros qui auraient dû être à la charge de l'entreprise. Enfin le parquet de Tokyo vient de décider de ne pas donner suite à une plainte des habitants de la région de Fukushima qui voulaient faire condamner pour négligence Tepco et les responsables politiques de l'époque, dont l'ancien Premier ministre. Les dirigeants de ce trust ont fait courir des risques à une région entière dont la sécurité a été sacrifiée au nom du profit. Mais aujourd'hui la note retombe sur les contribuables japonais et l'État, au service de ses capitalistes, la paye sans sourcilier. **Cédric DUVAL**

• **Chili, 11 septembre 1973**

Le coup d'État de Pinochet et l'écrasement du mouvement ouvrier

Il y a quarante ans, le 11 septembre 1973, une junte militaire dirigée par le général Augusto Pinochet prenait le pouvoir au Chili, renversant le gouvernement d'Unité populaire dirigé par le socialiste Salvador Allende.

Allende avait été porté au pouvoir trois ans auparavant, en septembre 1970, dans le cadre d'une alliance électorale dont les principales composantes étaient le Parti communiste, le Parti radical, le MAPU (scission de gauche de la Démocratie chrétienne). Mais le résultat électoral de cette coalition de gauche étant insuffisant pour former une majorité, les dirigeants du Parti socialiste et du Parti communiste avaient conclu un accord avec la Démocratie chrétienne, parti de centre droit dirigé par le président sortant Eduardo Frei, au pouvoir depuis cinq ans mais fortement discrédité.

Par cette alliance, les dirigeants socialistes et communistes de l'Unité populaire montraient qu'ils entendaient gouverner dans le respect de l'ordre social et institutionnel, tout en promettant le changement à la classe ouvrière et à la paysannerie. L'arrivée au pouvoir par les urnes d'Allende fut saluée par la gauche dans de nombreux pays comme la preuve qu'il était possible d'aller au socialisme par la voie électorale. Un slogan crié alors au Chili et dans les milieux de gauche de nombreux pays proclamait: «*Le peuple uni ne sera jamais vaincu*». Il illustrait un espoir sans doute, mais aussi bien des illusions dont l'issue fut tragique.

DU RÉFORMISME DE DROITE AU RÉFORMISME DE GAUCHE

Le Chili qui, dans les années 1960-1970, comptait environ 10 millions d'habitants, était parmi les pays d'Amérique latine au revenu moyen par tête d'habitant le plus élevé. Néanmoins, l'immense majorité des paysans vivait dans la misère. Les mines, les industries, les banques appartenaient aux compagnies nord-américaines ou aux plus riches familles.

Il y avait au Chili une tradition de luttes sociales et un mouvement ouvrier avec des partis de gauche et un mouvement syndical importants, représentés notamment par la CUT (Centrale unique des travailleurs), étroitement liée au Parti communiste.

Les tentatives de réformes du gouvernement du démocrate

chrétien Eduardo Frei, au pouvoir depuis 1964, ne changèrent rien à la situation des classes populaires. Les grèves se multipliaient et en 1966, l'armée tira sur les mineurs à El Salvador. Le responsable de la tuerie était le colonel Augusto Pinochet.

Le gouvernement d'Allende et de ses alliés répondit au mécontentement populaire en promettant des réformes sociales, entre autres une réforme agraire radicale et de nouvelles nationalisations. En effet, en butte à l'opposition des classes possédantes, il avait besoin de gagner l'appui des classes populaires. Allende s'engageait à faire appel à leur mobilisation si les classes possédantes et l'armée s'opposaient à ses réformes. Mais en même temps il expliquait aux ouvriers, aux mineurs, aux paysans, qu'il fallait savoir composer avec Eduardo Frei et limiter provisoirement leurs exigences. En réalité, le nouveau gouvernement choisissait de marcher dans les pas du précédent.

Au lendemain de sa mise en place, le gouvernement d'Unité populaire prit quelques mesures en faveur des plus pauvres. Elles valurent à Allende une certaine popularité, en leur assurant notamment la distribution de produits alimentaires de base. Mais c'était peu et cela ne faisait pas oublier que les mesures de réforme agraire profitaient essentiellement aux couches moyennes de la paysannerie. Quant aux nationalisations, elles s'accompagnaient de procédures de rachat par l'État, ruineuses pour les finances publiques.

LA MONTÉE DES TENSIONS SOCIALES

Au fil des semaines et des mois, l'agitation sociale continua, marquée par les luttes des travailleurs, des mineurs, des paysans pauvres. Le régime paraissait impuissant tandis que les classes moyennes s'agitaient et que l'armée faisait pression pour exiger le maintien de l'ordre.

La crise s'aggrava en juillet 1971, au lendemain de la nationalisation des mines de cuivre, quand apparurent les conséquences des mesures de «rachat» sur l'endettement du pays. Le mécontentement des classes moyennes fut exploité

par la droite et l'extrême droite. Des manifestations de bourgeois et petits-bourgeois hostiles à Allende parcouraient les rues des grandes villes en clamant leur opposition à une politique qui, selon eux, conduisait le pays à la ruine. En octobre 1972 éclata une ample grève des camionneurs, organisée par la droite et soutenue par la bourgeoisie chilienne, les directions d'entreprises liées aux capitaux américains, ainsi que par l'extrême droite et une partie de l'état-major.

La situation était tendue sur tous les fronts car en même temps, dans les quartiers populaires et les campagnes, le mécontentement se traduisait par des grèves, des occupations de terres et des manifestations. La menace d'une intervention de l'armée devint de plus en plus pressante. Même si aux élections législatives de mars 1973, l'Unité populaire resta majoritaire avec 43,4% de voix.

À diverses reprises, Salvador

tendue.

FACE À UN COUP D'ÉTAT ANNONCÉ, LA CLASSE OUVRIÈRE DÉARMÉE

L'extrême droite et les militaires intervenaient de plus en plus contre la population dans les campagnes et les quartiers populaires. Mais les travailleurs de leur côté s'organisaient et faisaient face, se défendant contre les nervis d'extrême droite et se mobilisant pour combattre le marché noir et assurer le ravitaillement dans les quartiers. Alors que, du côté des militaires, il devenait de plus en plus évident qu'un putsch se préparait, la classe ouvrière se montrait prête à réagir si on le lui demandait.

Mais Allende demanda aux classes populaires de la sagesse et... des efforts pour augmenter la production afin de combattre le fascisme. Quant au Parti communiste, il lança une campagne de pétitions pour

Allende leur répondit le 9 septembre en proposant l'organisation d'un référendum!

Le 11 septembre, le coup d'État militaire, au cours duquel Pinochet fit bombarder le palais présidentiel, ne fut pas une surprise. Mais tous ceux qui, dans les villes, les campagnes, les quartiers populaires, se préparaient à faire face aux militaires, attendirent en vain les consignes et les armes que les dirigeants du Parti socialiste et du Parti communiste leur avaient promises.

Rien ne vint. L'armée ne se cassa pas en deux comme l'avaient laissé espérer les dirigeants du gouvernement d'Unité populaire. Les carabiniers, hostiles à Pinochet, se rangèrent du côté de l'état-major après avoir attendu en vain des ordres du gouvernement qui ne vinrent pas. Tous ceux qui refusèrent d'obéir furent exécutés. En quelques jours, des dizaines de milliers de personnes, travailleurs, paysans, militants et suspects furent arrêtés, parqués dans des stades, des terrains vagues. Beaucoup furent torturés, des milliers furent exécutés. La mort d'Allende, dont on apprit plus tard qu'il s'agissait d'un suicide, fut annoncée.

Il s'agissait de briser par la terreur toute velléité de résistance des classes populaires. La gauche et le mouvement ouvrier chiliens étaient écrasés. Le peuple chilien entra dans les ténèbres d'une dictature qui allait durer dix-sept ans.

Salvatore Allende est aujourd'hui célébré à gauche comme un martyr victime de la réaction et des violences militaires, mais c'est une partie de la réalité. La politique réformatrice d'Allende et des partis de l'Unité populaire se voulait respectueuse de la bourgeoisie, de la propriété capitaliste, mais aussi de l'armée, des institutions et de l'ordre bourgeois. Face à la réaction militaire, appuyée par la bourgeoisie chilienne et par l'impérialisme américain, ils excluaient de faire appel à une mobilisation populaire qui serait alors devenue révolutionnaire. Ce faisant, ils conduisaient consciemment les travailleurs à l'abattoir.

Le suicide d'Allende, préférant se donner la mort plutôt que d'organiser la lutte du peuple qui l'avait soutenu, reste aussi le symbole de l'impasse du réformatisme.

Henriette MAUTHEY



L'entrée de chars dans les rues de Santiago.

Allende renouvela ses appels aux classes populaires, déclarant vouloir leur appui et se disant prêt à leur donner des armes si son gouvernement était menacé. En réalité, les dirigeants de l'Unité populaire tentaient de montrer leur capacité à calmer les revendications populaires, alors que les mouvements sociaux se développaient et que la classe ouvrière s'organisait.

Mais bientôt les mineurs de cuivre ripostèrent par la grève aux attaques du patronat des mines. Lors d'une manifestation à Santiago, de nombreux affrontements eurent lieu. La situation devint encore plus

dire «Non à la guerre civile». En fait, les dirigeants du gouvernement d'Unité populaire démobilisaient la classe ouvrière.

Une première tentative de coup d'État militaire échoua le 29 juin 1973. Allende chercha à se concilier les militaires et, le 9 août, il les appela au gouvernement, nommant Pinochet commandant en chef des armées. L'armée, relayée par l'extrême droite, commença à prendre le contrôle de régions entières.

Face à cette situation, les classes populaires attendaient des chefs de l'Unité populaire des consignes et des armes.

• Continental

Un groupe multimilliardaire qui invente la réintégration... sans salaire !

Depuis huit mois, les dirigeants de Continental bafouent avec arrogance la loi, refusent d'appliquer les décisions de justice et se comportent comme de vulgaires voyous vis-à-vis de certains de leurs salariés.

Le 14 février 2013, le tribunal administratif d'Amiens a annulé l'autorisation de licenciement donnée par l'administration du Travail pour 22 délégués de l'usine Continental de Clairoux. C'était un événement car le tribunal administratif a examiné une seule question : y avait-il ou non une raison économique à la fermeture de l'usine de Clairoux, ne serait-ce qu'à cause d'une perte de compétitivité, raison si souvent invoquée par les groupes privés pour licencier massivement ? Après une analyse approfondie, il a conclu que la société n'avait jamais perdu de l'argent, ni subi une baisse de compétitivité, même au plus fort de la crise de 2009 ; la fermeture de l'usine de Clairoux n'avait donc aucune légitimité et violait la loi. En

conséquence, les licenciements des représentants du personnel, qui avaient été autorisés par l'inspection du travail et le ministre du Travail, étaient annulés par le tribunal.

Continental était donc ensuite tenu de réintégrer les délégués dont le licenciement avait été annulé et qui en faisaient la demande. Xavier Mathieu, porte-parole des travailleurs de Continental lors de la lutte de 2009, en a fait aussitôt la demande.

La direction de Continental a alors multiplié menaces, chantage et coups tordus en tous genres. Elle a d'abord voulu exiger qu'avant d'être réintégrés, les délégués remboursent toutes les indemnités reçues, et perdent tout droit à des indemnités s'ils étaient

licenciés ultérieurement ! Puis elle a proposé des reclassements fantaisistes, tout en continuant à menacer ceux qui maintiendraient leur demande de réintégration. Ce qu'a fait de façon réitérée Xavier Mathieu.

Finalement, juste avant les vacances d'été, le directeur central des « relations humaines » a déclaré qu'en fin de compte il réintégrait Xavier Mathieu, mais sans salaire, et qu'en plus, il allait s'adresser à Pôle emploi pour que ce dernier suspende tout versement d'indemnités chômage à Xavier Mathieu puisque, affirmait ce triste personnage, « il avait été réintégré ». Certes Pôle emploi ne s'est pas exécuté devant ces injonctions ahurissantes. Mais il n'empêche que la haute direction de ce géant de l'industrie a donné le feu vert à son représentant local pour qu'il en rajoute dans la provocation. Et si le représentant de Continental



se permet cela, c'est que l'administration du Travail, l'État et le gouvernement couvrent ce comportement depuis des mois par leur inertie et leur silence complice. L'État est le premier intéressé puisque c'est sa décision, son autorisation de licenciement, qui a été annulée. En bonne justice il se devait d'en assurer l'exécution. Saisis à différentes reprises, et encore tout dernièrement, jusqu'à ce jour ses représentants restent silencieux, se contentant de dire

qu'ils « réfléchissent ».

Pour licencier Continental a violé les lois et tous les accords signés depuis 2009 conjointement avec l'État. 600 salariés restent à Pôle emploi, menacés du pire dans quelques mois ou quelques semaines. Le gouvernement regarde et se tait. Les travailleurs de Continental, qui savent que seules la mobilisation et la lutte peuvent permettre de se faire entendre, n'en resteront pas là.

Correspondant LO

• Newell Rubbermaid – Malissard (Drôme) et Saint-Herblain (Loire-Atlantique)

Des emplois rayés d'un trait de plume

Le trust américain Newell Rubbermaid Inc., spécialisé dans le matériel de bureau et d'écriture, vient d'annoncer des licenciements dans deux de ses bases logistiques françaises, à Saint-Herblain, près de Nantes, et à Malissard, près de Valence dans la Drôme. Ce groupe gère des marques comme les stylos Reynolds, Parker, Waterman et Paper-Mate.

À Malissard, il a décidé de rayer d'un trait de plume son dépôt logistique, licenciant au passage neuf personnes, et transférant les autres sur une plate-forme à Montéleger, 7 km plus au sud. Il y a six ans, ce même trust avait déjà fermé sans état d'âme son usine de production de stylos Reynolds située à Valence, jetant 256 travailleurs sur le pavé.

À Saint-Herblain, à l'usine Waterman, 72 licenciements sont annoncés sur 186 dans l'entité Newel Services, mais la production (289 salariés) n'est pas touchée. Pour combien de temps ? se demandent avec angoisse les salariés de l'usine, en majorité des femmes, inquiètes de ce nouveau plan social.

Le comble du cynisme a été atteint avec l'annonce de la

délocalisation en Pologne du service clients, soit treize personnes à Nantes et six dans la Drôme, et la demande que les futurs salariés polonais soient formés par les futurs licenciés, avec une prime de 1 000 euros à la clé pour ceux qui seraient volontaires sur cette mission ! Le même procédé avait été utilisé à l'inverse en 2009 envers des travailleurs britanniques victimes de licenciements et dont l'usine de Saint-Herblain récupérait l'activité. Une méthode semblait courante pour la direction de ce trust. Méthode qui a, à juste titre, choqué les travailleurs, même si le problème n'était pas

de s'en prendre aux travailleurs polonais.

Sur le site de Malissard, la direction aurait annulé sa décision de demander au personnel de former ses successeurs, par contre elle est maintenue à Nantes, où les salariés polonais viendront se former en novembre.

Pour justifier toutes ces attaques, la direction de la succursale française de Newell Rubbermaid invoque un manque de compétitivité. Mais le trust est loin d'être en difficulté puisqu'il a annoncé un résultat net de 400 millions d'euros en 2012.

À Malissard comme à Nantes, le personnel a fait grève mercredi 4 septembre pour exprimer sa colère et son refus d'être traité comme des pions au gré des besoins financiers des actionnaires.

Le lendemain, un blocus était organisé sur le site de Nantes, mais le travail a repris avec un goût amer car les licenciements sont maintenus. Et même si de petites avancées ont été obtenues au niveau des primes de départ qui seront de l'ordre de 47 000 euros, on reste très loin du compte et inquiets pour l'avenir.

Correspondant LO

• France Télécom-Equant – Rennes

Un recul de la direction

Avant l'été, la direction de la branche entreprise d'Orange avait annoncé sa décision de réorganiser ses activités de manière à en transférer une part croissante vers les filiales du groupe aux conditions les plus défavorables : convention Syntec la plus défavorable du secteur des télécoms, rémunérations minimales, clauses de mobilité imposées, etc.

1 200 salariés étaient directement concernés, dans un premier temps, pour être transférés de la filiale Equant et de SCE vers les filiales Syntec.

Cette attaque avait provoqué la colère, et plusieurs assemblées du personnel et

débrayages avaient eu lieu en juin et en juillet. Les salariés s'étaient quittés en juillet en s'engageant à se retrouver le 5 septembre afin d'entamer un mouvement de grève si la direction persistait dans ses projets. Et, dès la fin août,

la mobilisation qui s'annonçait était dans beaucoup de discussions.

Mais, la veille du jour où le mouvement devait se décider, les salariés ont vu débarquer à Rennes une petite armada de directeurs, qui ont entrepris de les convaincre qu'ils avaient mal compris leurs plans : réunions avec des groupes de salariés, réunion avec les chefs, avec, le soir, une réunion avec les organisations syndicales qui est venue clore leur entreprise de communication (à

défaut de séduction !). Voilà que leurs hypothèses avaient changé depuis juillet et que les réductions d'effectifs allaient être revues à la baisse ! Même si cela ne remet pas en cause l'objectif global de réduction de la masse salariale, il s'agissait bien d'un premier recul.

Le lendemain matin, 300 salariés de Rennes se sont réunis comme ils avaient prévu. Les revirements de la direction ont été interprétés comme la conséquence de la mobilisation qui se précisait.

Reste que les belles paroles patronales n'ont pas encore donné lieu à des écrits annoncés pour les prochains comités d'entreprise de la branche.

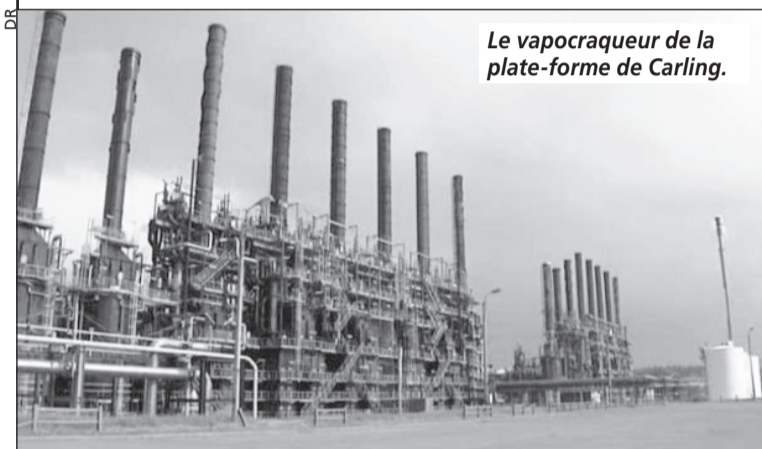
Le débrayage s'est donc terminé par la décision de se retrouver après le prochain comité d'entreprise afin de vérifier que la direction confirme ses dires. Et elle peut être certaine que, si elle ne tient pas ses engagements, les salariés, eux, respecteront les leurs.

Correspondant LO

• Plate-forme chimique Total – Carling (Moselle)

Gavé de profits Total supprime plus de 300 emplois

Total vient d'annoncer la fermeture pour 2015 du dernier vapocraqueur existant sur le site de Carling en Moselle. 320 postes de travail – et au moins autant chez les sous-traitants – vont être liquidés chez le plus gros employeur de la plate-forme chimique, héritière de CDF-Chimie, construite avec l'argent public aux temps où Charbonnages de France exploitait le charbon en Lorraine.



Le vapocraqueur de la plate-forme de Carling.

Cela fait des années que Total supprime des emplois à Carling après avoir morcelé les activités, en particulier avec la création d'Arkema. La plate-forme employait plus de 2 000 travailleurs il y a une dizaine d'années, elle en emploie moins d'un millier aujourd'hui, dont 550 chez Total.

Avec la fermeture du dernier vapocraqueur du site (un autre a fermé en 2008), c'est le cœur de l'usine qui ferme, là où sont fabriqués les produits pétrochimiques de base utilisés tant par Total qu'Arkema installé à Carling ou encore Ineos à Sarralbe. Tous ces produits devront être importés par camions ou par pipeline... à moins que de nouvelles fermetures ne soient annoncées sous prétexte qu'il y a des difficultés ou des surcoûts d'approvisionnement. Sans parler des risques – potentiels mais bien réels – que fait courir à la population le transport de styrène ou d'éthylène.

L'annonce de Total touche une région, la Moselle-Est déjà fortement marquée par le chômage depuis la fin de l'exploitation charbonnière et la fermeture des mines. Total dit qu'il va investir sur le site 160 millions et y créer 110 emplois dans une nouvelle activité. Mais même s'il tenait ses promesses, ce sont plusieurs centaines d'emplois qui disparaissent avec la fin du vapocraqueur.

Un piquet de grève a été

installé par la CGT le 10 septembre et l'intersyndicale appelle à deux jours de mobilisation au niveau du groupe contre une fermeture qui, si elle est décidée par la direction, n'est pas encore acquise.

Total prétend que le vapocraqueur est lourdement déficitaire – 100 millions en 2012. En réalité, c'est la conséquence d'un choix: Total fait tourner à 70% le vapocraqueur de Carling tandis que ceux de Feyzin (près de Lyon) et Lavera (Bouches-du-Rhône) tournent à plein régime... y compris pour alimenter les ateliers de Carling! Le déficit est organisé, la stratégie de Total étant la même que celle de Mittal dans la sidérurgie ou Peugeot dans l'automobile: concentrer l'activité sur quelques sites qui produisent à plein régime et supprimer les autres quitte à faire mourir des régions entières.

C'est d'autant plus révoltant que le groupe Total est l'entreprise qui fait le plus de profits du pays: plus de 4 milliards au premier semestre, 12 milliards en 2012! Alors que la direction ne vient pas pleurnicher que le vapocraqueur de Carling est déficitaire.

Les milliards de profits de Total ces dernières années doivent servir à maintenir tous les emplois, fixes, sous-traitants et intérimaires, quitte à ce que Total fasse un peu moins de bénéfices.

Étienne HOURDIN

• Calaire chimie – Calais

Dans les griffes des financiers

L'avenir est toujours incertain pour les 197 salariés de l'usine Calaire chimie, mise en redressement judiciaire en juin dernier et spécialisée dans la production de composants pharmaceutiques et de traitements des végétaux.

Privatisée en 1996, elle est restée pendant plus de quinze ans dans le groupe belge Tessenderlo, dont l'État français est encore l'un des actionnaires les plus importants avec 27% via la SNPE (Société nationale des poudres et explosifs).

Un plan social en 2010 avait déjà supprimé 50 postes sur 250. En décembre 2012, elle a subitement été revendue à ICIG (International Chemical Investors Group), un holding qui possède dix-sept sites en Europe, tous juridiquement indépendants. Créé en 2004, ce holding allemand s'est spécialisé dans le rachat et la restructuration de filiales dont les grands groupes de la chimie veulent se débarrasser.

En janvier 2009, ICIG racheta ainsi l'usine Azur chimie à Port-de-Bouc dans les Bouches-du-Rhône. Il mit d'abord en avant un nouveau projet industriel, puis voulut supprimer des postes. Finalement, moins d'un an plus tard, le 31 décembre 2009, le site était fermé.

De même, en avril 2009, ICIG ferma l'usine Corden PharmaChem de Landen en Belgique, alors qu'elle avait des perspectives de production. La direction invoqua alors des problèmes de «liquidités» pour se justifier. Puis il y eut les 43 suppressions de postes sur 270, dont 24 licenciements, dans l'usine chimique PPC (potasse et produits chimiques) de Vieux-Thann en Alsace en juin 2010. Puis 15 emplois supprimés, en novembre 2011, dans l'usine Synkem de Chenôve (Côte-d'Or).

Toutes ces restructurations ne sont pas passées comme une lettre à la poste. Plusieurs mouvements sociaux s'y sont opposés, comme celui des ouvriers d'Azur Chimie qui obtinrent ainsi 15 000 euros supplémentaires d'indemnité de licenciement en juillet dernier. ICIG a également dû déboursier 20 000 euros de plus par salarié pour les 24 licenciements de PPC à Vieux-Thann.

Le holding ICIG assume lui-même les plans de licenciements voire les fermetures.

L'indépendance juridique entre les sites du holding lui permet de les mettre en faillite sans conséquence sur les autres. ICIG vante «sa discipline de restructuration» et déclare «nous n'avons pas peur de situations de restructuration difficiles.»

Peu après le rachat de l'usine Calaire chimie de Calais, la direction d'ICIG a accusé l'ancien propriétaire, Tessenderlo, de mensonge sur le chiffre d'affaires espéré pour mieux pouvoir justifier en juin la mise en redressement judiciaire. Le 5 septembre, le tribunal de commerce a annoncé qu'un accord avait été trouvé entre l'ancien et le nouveau propriétaire pour investir six millions d'euros, mais il faudra attendre encore le 13 septembre pour connaître les conséquences sociales de cet accord.

Ces deux groupes ont rapporté et rapportent toujours des profits très élevés à leurs actionnaires, cachés qu'ils sont derrière le secret des affaires et l'opacité de leurs comptes. Des profits actuels et passés avec lesquels ces grands groupes capitalistes auraient tous les moyens de maintenir les emplois.

Correspondant LO

• Sanofi – Romainville (Seine-Saint-Denis)

Les licenciements proposaient... de faire la fête

La direction du CPR (Centre de production de Romainville), appartenant au groupe pharmaceutique Sanofi, classé troisième entreprise la plus profitable du CAC 40, souhaitait fêter la fermeture de ce site prévue pour la fin de l'année. Une vraie provocation pour les travailleurs encore présents qui s'apprêtaient à aller gâcher la fête. Finalement, la direction a préféré annuler.

Tandis que les bulldozers sont déjà à l'œuvre, une centaine de travailleurs sont encore là pour terminer les dernières charges de vitamine B12.

Quand il n'est plus resté que cette unité de production de ce qui avait été un grand centre industriel de Seine-Saint-Denis comptant des milliers d'emplois avant la fermeture en 2000 de son centre de recherche, la direction a obligé les plus anciens

à poursuivre la production jusqu'à la fermeture, leur refusant tout départ anticipé comme dans les plans de licenciements antérieurs. Et six plus jeunes restent à reclasser.

Pour poursuivre jusqu'au bout sa production au fur et à mesure des reclassements, la direction a fait appel à des travailleurs précaires, intérimaires ou CDD, venant souvent des autres usines du groupe et qu'elle ne veut pas embaucher en CDI, ce qui à terme va les condamner au chômage. Une partie d'entre eux l'a donc attaquée aux Prud'hommes. Lors des premières audiences, la direction a été condamnée, d'une part, à embaucher ceux dont les contrats sont encore en cours et, d'autre part, à payer des indemnités à ceux dont les contrats sont terminés.

Et voilà que ces exploiters voulaient organiser une fête invitant le personnel à «un

moment chaleureux dans une ambiance de fête de village autour d'un buffet amical» et «d'un orchestre de jazz manouche». La direction prétendait célébrer ainsi «ceux qui, par leur travail et leur engagement, ont donné vie à cette cité industrielle et scientifique», au moment où elle lui donnait le coup de grâce!

L'annonce a déclenché une véritable bronca. Puisque la direction voulait faire la fête, les travailleurs s'apprêtaient à la lui gâcher. La CGT et FO avaient diffusé un tract dans ce sens. Devant cette réaction, la direction a préféré annuler son «événement» trois jours avant la date prévue, en regrettant qu'il ait été perçu, «à tort» selon elle, comme «une provocation».

Cette annulation, elle, a mis les travailleurs de bonne humeur...

Correspondant LO

• PSA Peugeot-Citroën

Un accord de compétitivité pour le profit

Après avoir annoncé en juillet dernier des résultats financiers moins mauvais que prévus et une réserve financière, en augmentation, de près de 12 milliards; la direction du groupe PSA prévoit, dans le cadre d'un accord de compétitivité, une attaque frontale sur les salaires. Objectif: économiser sur le dos de tous les salariés du groupe, de l'ouvrier au cadre, 100 millions par an pendant trois ans.

La direction de PSA se targue de ne pas toucher au salaire de base. En réalité, dans le cadre des nouvelles lois, l'employeur qui le baisserait devrait s'engager à maintenir l'emploi durant trois ans. Et la direction a affirmé son engagement à... diminuer l'emploi. Un accord de compétitivité n'exclurait pas de nouvelles suppressions d'emplois. D'ailleurs, mardi 10 septembre, au salon de Francfort, le PDG, Philippe Varin a annoncé qu'il n'excluait pas de fermer encore des chaînes de production.

Mais de toute façon la direction voudrait prolonger le gel des salaires en 2014, voire en 2015 et en 2016. Rien que cela représente une diminution du pouvoir d'achat car les prix continuent à augmenter, sans parler de la hausse des impôts et de l'augmentation de la TVA le 1^{er} janvier.

En plus, si la direction ne prévoit pas de baisser le salaire de base, elle s'attaque par contre à l'ensemble de la rémunération: suppression de la prime d'ancienneté au-delà de 15 ans (qui varie de 50 à 100 euros par mois), suppression de la prime de rentrée (187 euros par an), baisse de la prime de nuit (de 18% à 15%), baisse de la prime de travail supplémentaire du samedi (de 45% à 25%), baisse de l'ACCAC (dégressivité du salaire quand le salarié passe de nuit en équipes de jour).

C'est avec un certain cynisme que la direction a expliqué que les syndicats pourraient décider eux-mêmes quelle prime il fallait baisser et dans quelle proportion... du moment que l'objectif de cent millions d'économies serait atteint.

En plus des rémunérations, la direction veut aggraver l'annualisation du temps de travail. Les samedis et les différentes heures supplémentaires, s'ils ne représentent pas plus de dix journées de travail supplémentaires au total, ne seraient plus payés à la fin

du mois. Un bilan entre les heures supplémentaires et les journées de chômage serait fait le 31 décembre. Et de toute façon, si le solde s'avérait positif, les heures seraient payées 25% plus cher au lieu de 45% actuellement.

Enfin le chômage partiel ne sera plus rémunéré à 75% du salaire brut mais à 70%, alors même que l'État continue à financer de la même façon ce chômage partiel. La différence reste tout simplement dans les coffres de PSA.

C'est donc une attaque en règle sur la seule richesse des travailleurs: leur salaire. Elle vient après l'annonce en juillet dernier de la mise en place des mobilités régionales et des prêts forcés de personnel au niveau national.

La direction prévoit encore d'autres attaques en voulant introduire «l'overtime» (les heures supplémentaires non payées et annoncées au dernier moment) dans les usines, et en supprimant une partie des RTT.

Dans toutes les usines du groupe PSA, des débrayages ont eu lieu à l'occasion de la journée de mobilisation du 10 septembre contre la réforme des retraites. La mobilisation a été inégale d'une usine à l'autre. À Mulhouse, mercredi 11 septembre, 500 travailleurs ont débrayé et manifesté dans le Montage, du jamais vu depuis la grève de 1989. À Sochaux, le directeur de l'usine, qui avait réuni 4000 salariés pour présenter les accords de compétitivité, s'est fait huer par la salle.

Suite à ces réactions, la direction a annoncé quelques reculs, en particulier sur les primes.

Mais très clairement la riposte devra se manifester et s'organiser au niveau du groupe pour faire encore reculer la direction. Face à une telle attaque, les travailleurs devront être déterminés à se battre pour protéger leurs droits, leur salaire et leurs conditions de vie.

Correspondant LO

• Revima – Caudebec-en-Caux (Seine-Maritime)

La direction veut faire les poches des salariés

La direction de Revima, une entreprise de 340 personnes spécialisée dans l'entretien des trains d'atterrissage des avions, veut faire signer un accord de «flexisécurité» s'appuyant sur la loi votée le 14 juin qui permet aux entreprises soi-disant en difficultés de demander des sacrifices temporaires à leurs employés.

Ainsi, à Revima, les salariés non cadres travailleraient gratuitement trois heures de plus par semaine jusqu'à la fin 2013, puis deux heures de plus par semaine en 2014. Les heures supplémentaires ne seraient pas rémunérées et les cadres perdraient des jours de RTT et de congé. Au total, près de 400 000 euros seraient ainsi volés aux salariés par la direction.

Pour justifier ses exigences, elle argue d'un déficit persistant et de l'engagement pris fin 2012 auprès de ses créanciers de limiter ses pertes à 3,4 millions d'euros par an. Mais pour répondre aux exigences des banquiers, c'est aux salariés que la direction présente la note. Ceux-ci ne l'entendent pas de cette oreille et ce n'est pas la promesse d'une augmentation de salaire de 1,4% en 2014 et de 2% en 2015 qui fera passer la pilule.

En fait Revima se présente comme une PME en difficulté mais c'est une entreprise leader dans son domaine, avec un chiffre d'affaires de 50 millions d'euros. Jusqu'en 2008 elle avait été une filiale d'Air France, puis d'EADS, avant d'être revendue

à deux industriels du Havre. Ceux-ci, pour avoir les marchés des donneurs d'ordres, les compagnies aériennes, ont comprimé les coûts et n'ont rien trouvé de mieux que de le faire sur le

dos des salariés. Les travailleurs de Revima n'ont aucune raison d'accepter cette nouvelle aggravation de leurs conditions de travail. La CGT, syndicat majoritaire dans l'usine, refuse cet accord et les résultats du référendum organisé par la direction montreront sans doute que les salariés refusent de payer les pots cassés.

Cédric DUVAL



Les avions atterrissent mieux que les salariés.

• Aviartner – Roissy

Licenciements express

L'entreprise d'affrètement Aviartner, qui travaille dans la zone de fret de Roissy, a été mise en liquidation cet été. La procédure n'a pas traîné! En deux semaines, les quelque 70 salariés se sont retrouvés dehors, avec des indemnités minimales, leurs salaires étant pris en charge par les assurances, et sans possibilité légale de recours.

Le patron a commencé par demander à ses clients d'aller voir ailleurs, puis a fait le ménage dans ses magasins. Le liquidateur judiciaire n'a pu alors que constater que, les caisses étant vides et les clients partis, la situation n'était plus viable. Aviartner est une société qui intervient avec profit en France et dans une demi-douzaine de pays européens et qui continue à se développer, mais elle a refusé de mettre un sou pour améliorer le plan social.

On peut aussi constater que la loi issue de l'accord

interprofessionnel de janvier dernier et dite de «sécurisation de l'emploi» a aggravé les choses: le nombre de réunions a été réduit, les délais également, les experts mandatés éventuellement par le comité d'entreprise devant rendre leurs rapports dans ce délai raccourci. Le patron, quant à lui, n'est même pas forcé de rechercher au préalable un accord avec les syndicats.

En cas de liquidation, comme ici, la procédure est expéditive: si le patron doit encore prévenir le CE et les syndicats,

il n'y a plus qu'une réunion. Et, rien ne l'obligeant là non plus à chercher un accord, il peut transmettre immédiatement son plan à l'inspection du travail, laquelle n'a que quatre jours pour l'homologuer... et celle-ci a reçu des consignes lui demandant de tendre vers une homologation à 100%! Les licenciements peuvent alors démarrer immédiatement. Si elle a pris la précaution de créer des sociétés formellement indépendantes, rien n'oblige non plus la maison mère à se sentir responsable des entreprises qui lui sont rattachées.

Et voilà comment des salariés se retrouvent dehors sans recours légal en quinze jours de temps.

Alain LECAIRE

• Rentrée scolaire

Pas mieux que les précédentes

La rentrée de septembre 2013 s'annonce aussi chaotique que les précédentes, essentiellement parce que le nombre de postes créés est très inférieur aux besoins, et même aux promesses du ministre Peillon.

Pour maintenir la promesse faite par Hollande de 60 000 créations de postes sur sa mandature (ce qui ne compensait déjà pas les 80 000 supprimés par Sarkozy), il aurait fallu 14 000 postes cette année. Peillon ne s'était engagé que sur 10 000, et au final seuls 7 500 ont été créés. Or, le nombre d'élèves ne cesse de croître depuis plusieurs années, surtout dans les villes populaires.

La précarité s'est développée. La FSU a calculé que, dans le secondaire, 1 900 enseignants n'ont pas été recrutés à cause d'une note éliminatoire au concours, alors que leurs résultats étaient globalement bons. Mais s'ils ne sont pas jugés aptes à être titulaires, ils le sont quand il s'agit d'être contractuels ou vacataires, c'est-à-dire précaires. Quant

à la « pérennisation » des AVS (auxiliaires de vie scolaire), elle ne concerne qu'une partie d'entre eux et, de toute façon, elle ne correspond pas à un statut de fonctionnaire mais à un CDI de droit privé venant après six ans de CDD.

Par ailleurs, dans le primaire, les Rased, ou réseaux d'aide aux élèves en difficulté, n'ont pas été restaurés : seuls 72 postes ont été créés, alors que 5 000 avaient été supprimés.

Toujours dans le primaire, la réforme des rythmes scolaires, qui touche cette année un élève sur cinq, suscite de nombreux couacs, les animateurs nécessaires pour assurer des activités en-dehors des heures de cours n'étant ni en nombre suffisant ni toujours formés à ce type d'activités.

Enfin, dans les maternelles, nombre de classes dépassent les trente élèves, ce qui est déjà beaucoup, et la scolarisation des enfants de moins de trois ans ne se fait qu'au compte-gouttes.

Les quelques exemples cités ci-dessous montrent bien que cette rentrée est loin d'être idyllique, et déjà des mouvements de protestations s'organisent.

Marianne LAMIRAL



• Charte de la laïcité à l'école

Un cache-misère

Lundi 9 septembre, le ministre de l'Éducation nationale, Vincent Peillon, a présenté sa Charte de la laïcité à l'école. Elle devra être apposée bien en vue dans tous les établissements scolaires publics, être expliquée aux élèves et, bien entendu, être respectée par tous.

La Charte n'énonce rien de nouveau, mais elle a au moins le mérite d'écrire clairement quelques phrases qui pourront faciliter le travail des enseignants : « *Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question du programme* » ; « *Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles de l'école de la République* ». Un élève contestant l'évolution des espèces, la rotondité de la terre ou l'égalité entre les sexes se verra donc rappeler au règlement, ce qui est la moindre des choses.

Par ailleurs la Charte réaffirme l'interdiction « *de signes ou de tenues par lesquels les*

élèves manifestent une appartenance religieuse » dans les locaux scolaires, ce qui aidera au moins les jeunes filles voulant résister aux pressions des intégristes pour qu'elles portent le voile. Peillon entend donc traiter les manifestations religieuses intempestives comme de simples manquements à la discipline, ce qu'elles sont d'ailleurs dans nombre de cas.

Mais à part le beau rappel de principes, qu'apporte vraiment cette Charte de la laïcité. Ne serait-ce que faire respecter la discipline normale d'une école ou d'une classe demande des moyens, beaucoup de moyens, car la seule bonne manière d'avoir de l'ordre, c'est de faire en sorte que les jeunes soient contents d'être là, qu'ils y apprennent vraiment quelque chose, que l'école soit une libération et un espoir pour eux, en particulier pour les enfants des classes populaires. Bref l'école devrait fonctionner comme il faut. Une Charte n'y suffira pas, et de loin, à moins qu'elle ne soit là justement pour tenter de cacher combien l'éducation est toujours réduite à la portion congrue.

Paul GALOIS

Maternelles insuffisantes

Alors que le gouvernement prétendait revenir sur la remise en cause de l'accueil en maternelle des enfants de deux ans par son prédécesseur, de nombreux enfants de trois ans n'ont pas pu être accueillis dès la rentrée. Partout, la montée démographique a été sous-estimée et les classes de petite section sont surchargées. Comme toujours, c'est particulièrement vrai dans les départements les plus populaires, souvent plus jeunes et comportant des familles nombreuses.

Ainsi, en Seine-Saint-Denis, il est fréquent de trouver des effectifs à 26 voire

30 élèves par classe. Éduquer, amuser, enseigner le langage dans ces conditions relève d'une mission impossible, même si dans de nombreuses écoles, les professeurs peuvent compter – et d'ailleurs pas obligatoirement à la journée – sur une auxiliaire, une Atsem qui les épaulent en plus de sa tâche de ménage. Pour autant, comment gérer trente enfants dont la plupart ne sont pas encore autonomes, quand l'un se met à pleurer, l'autre demande à aller aux toilettes et deux autres chahutent ? Et malgré ces effectifs pléthoriques, certains enfants

sont encore sur liste d'attente puisque l'école maternelle n'est pas obligatoire. Les parents devront chercher au dernier moment des moyens de garde pour leurs enfants.

Ces premières années en maternelle sont pourtant primordiales pour l'apprentissage de la langue par l'enfant ; c'est d'autant plus vrai pour les enfants dont les parents parlent mal le français, voire pas du tout. Cette pénurie de classes de maternelles va accroître l'inégalité devant la culture et, de fait, l'inégalité sociale.

Aline URBAIN

La laïcité s'arrête aux portes des écoles religieuses

Les écoles privées confessionnelles, catholiques dans leur immense majorité, ne seront pas obligées d'afficher la Charte de la laïcité. Logique, pourraient-on penser, puisqu'elles affichent leur religiosité pour attirer des élèves.

Pourtant, les établissements privés sous contrat reçoivent de l'argent de l'État et ne pourraient fonctionner sans cet apport, leurs enseignants ont presque tous été formés dans des établissements publics, de la maternelle à l'université, et ils sont payés par l'État. Mais, au nom d'une prétendue « liberté » d'enseignement, ils peuvent propager leurs

idées religieuses avec l'argent d'un État qui se proclame le défenseur de la laïcité... mais qui

s'incline devant ces religieux de toute obédience.

M.L.



• Seine-Saint-Denis

Grève dans l'Éducation le 19 septembre

En Seine-Saint-Denis, les syndicats SnuiPP pour le primaire, ainsi que le SNES, la CGT et Sud pour le secondaire, appellent à une journée de grève jeudi 19 septembre pour la création de tous les postes nécessaires dans l'Éducation.

Ils demandent un plan de rattrapage sur les fermetures des années 2002 à 2012, nécessité entre autres par la hausse démographique, l'abaissement des effectifs des classes, la résorption de la précarité et des procédures de titularisation pour l'ensemble du personnel, enseignant ou non.

En effet, contrairement à ce que voudrait faire croire le ministre, Vincent Peillon, la situation continue à se dégrader dans les établissements scolaires des quartiers et cités populaires. C'est le cas en Seine-Saint-Denis, un des départements de la région parisienne les plus dévastés par le chômage, où les inégalités s'aggravent sur tous les plans, santé, logement, transports.

Dans l'académie de Créteil, à laquelle appartient ce département, le rectorat refuse tout bonnement de distribuer 4 000 heures d'enseignement destinées aux filières du baccalauréat professionnel, pourtant prévues dans les horaires réglementaires fixés par le Bulletin officiel de 2009. En outre, il y aura cette année 260 surveillants en moins dans les établissements scolaires du secondaire, 44 de moins dans les lycées et 216 de moins dans les collèges, et ce alors que les effectifs des classes augmentent. Il y a un an, le ministre

avait fait une grande publicité sur la création de 2 000 postes de surveillants. Il est beaucoup moins bavard aujourd'hui qu'il en supprime.

Les classes restent surchargées de la maternelle au lycée. Les seuils d'ouverture des classes sont en primaire de 23 à 25 élèves en zone d'éducation prioritaire et de 25 à 27 hors ZEP. En collège, il ne devrait pas y avoir de divisions supérieures à 24 élèves. Mais ces seuils ne seront pas respectés. D'ores et déjà sont annoncés 1 743 élèves supplémentaires dans les écoles maternelles et

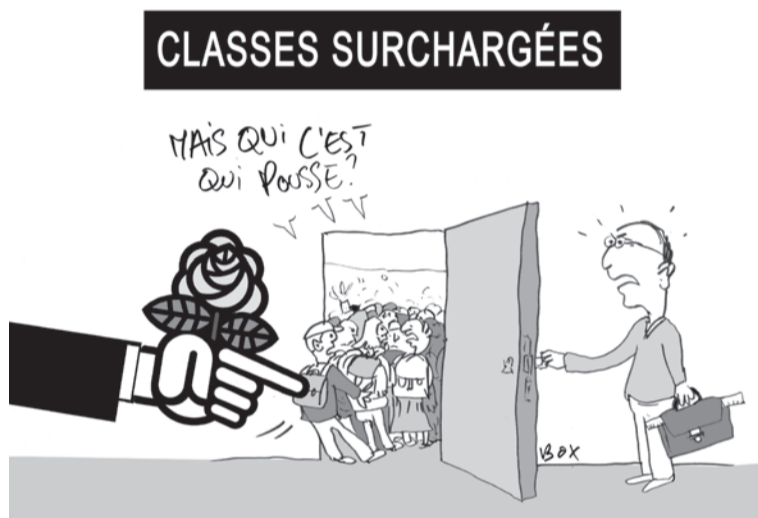
élémentaires du département, ainsi que 1 311 collégiens.

Le recours massif aux contractuels et autres contrats précaires est prévu, comme c'est de plus en plus souvent le cas. Avec des enseignants contractuels représentant 11 % de l'effectif, Créteil détient le plus mauvais record, suivi de près par l'académie de Versailles

qui en compte 6 %.

Il n'y aura donc pas suffisamment d'enseignants ni de personnel pour permettre aux jeunes d'étudier dans de bonnes conditions et pour assurer le bon fonctionnement des établissements. Autant de raisons de participer à la journée du 19 septembre.

Aline RETESSE



• École élémentaire Jean-Jaurès – Clichy-la-Garenne

Contre une suppression de classe

Grève depuis la rentrée

La quatorzième classe de l'école Jean-Jaurès de Clichy-la-Garenne, dans les Hauts-de-Seine, étant menacée de fermeture par l'inspection académique depuis le mois de juin, les parents et les enseignants avaient préparé une action commune pour la rentrée. Le poste n'ayant pas été accordé, le premier jour de classe s'est transformé en grande discussion sur l'esplanade devant l'école. Depuis les cours n'ont pas repris.

Cette école, située dans un quartier populaire, n'est pas classée en « éducation prioritaire » malgré un chômage à 17 % et le fait qu'une famille sur quatre soit au RSA. Depuis plusieurs années, il y a entre 350 et 370 élèves dans l'école, ce qui fait au moins 25 élèves par classe.

Bien que plus de 350 élèves aient été prévus pour la rentrée de septembre 2013, le directeur académique des Hauts-de-Seine avait décidé fin mai de fermer une classe. Après une première réaction des parents et de la municipalité, la justification fut de dire qu'elle était fermée « sous réserve de comptage des élèves présents le jour de la rentrée ». Cette menace avait occupé les esprits le jour de la

fête de fin d'année de l'école. En effet, avec 25 % de familles étrangères, il n'est pas rare que, le prix des billets d'avion baissant dans les jours qui suivent la grande période des retours, certains élèves fassent leur rentrée quelques jours après les autres. Le directeur de l'école avait pris soin de demander aux familles habituées des retours tardifs de signaler par écrit que les enfants viendraient bien à l'école mais avec quelques jours de retard.

Malgré tout, le jour de la rentrée, l'inspectrice de la ville est venue compter les enfants, entrant par une porte dérobée pour éviter d'affronter les parents qui occupaient l'entrée de l'école, pendant qu'une partie des enseignants se déclaraient

grévistés. Refusant de prendre en compte les enfants inscrits mais absents ce jour-là, l'inspectrice a transmis des effectifs qui n'ont pas incité le directeur académique à rouvrir la classe.

Une manifestation dans les rues de la ville a été organisée vendredi 6 septembre et les parents ont profité du forum des associations du lendemain pour faire signer massivement une pétition réclamant le maintien de la quatorzième classe.

Même si l'inspection académique a annoncé qu'il y aurait un nouveau comptage des élèves à la fin de la deuxième semaine, enseignants et parents refusent cette logique comptable dans une école où il est nécessaire d'éviter des effectifs trop lourds. Avec seulement treize classes, la moyenne par classe risquerait d'atteindre 28 élèves. Une forte délégation est donc allée lundi 9 septembre au matin devant la direction académique à Nanterre pour exiger le maintien de la quatorzième classe.

Correspondant LO

• Nos lecteurs écrivent

Une rentrée apaisée ?

Chers camarades,
Je vous écris pour vous décrire la rentrée d'une AVS, beaucoup moins apaisée que ce que Peillon voudrait nous faire croire. Auxiliaire de vie scolaire (AVS) en contrat aidé depuis janvier 2013, l'année passée, je m'occupais de l'accompagnement d'un élève handicapé en CM2. Mais fin juin, l'inspection académique n'a pas su me dire à quel établissement ni à quelle mission je serai affectée à la rentrée. Toujours sans nouvelles à la mi-août, je les ai appelés des dizaines de fois avant de réussir à tomber sur une interlocutrice : la coordinatrice départementale des AVS, apparemment seule pour gérer les affectations de plus de 500 AVS auprès de 800 élèves!

Elle m'apprend d'abord que je suis nommée auprès du même élève que pour mon premier contrat – ce qui est clairement une erreur. Cherchant en vain un autre élève auprès duquel me nommer, elle finit par me dire de retourner dans l'école où j'étais précédemment, à disposition de l'équipe enseignante, jusqu'à ce qu'elle trouve un autre accompagnement pour moi...

Mardi 3 septembre, je réintègre donc « mon » école primaire, où j'assiste à la mascarade des nominations de dernière minute. Une institutrice arrive pendant l'appel des élèves : on l'a prévenue le matin même, à 8 h 30, de son affectation. Un autre instituteur n'arrivera que l'après-midi, prévenu trop tard. Des regards dubitatifs s'échangent entre les parents ébahis.

À la fin de l'appel, une maman vient me voir, désespérée : son enfant a besoin d'une AVS et n'en a pas. La famille arrive du sud de la France et le dossier, pourtant complet, n'a pas fini à temps son chemin dans les méandres

administratifs. Un élève sans AVS, une AVS sans élève : la solution paraît simple mais il me faut de nouveau faire des pieds et des mains auprès de la coordinatrice des AVS pour que l'arrangement soit validé. Le lendemain, j'apprends par l'enseignante de la CLIS (classe pour l'inclusion scolaire) de l'école qu'un treizième élève va arriver dans sa classe... alors que l'effectif y est normalement limité à douze et que l'élève en question, autiste, ne sachant ni parler ni écrire, relève d'une tout autre structure.

Bref, voici le récit d'un jour de rentrée banal pour une AVS dans une école primaire qui compte 150 élèves et 4 AVS cette année.

Cerise sur le gâteau, si on peut dire : à l'heure qu'il est, l'élève que j'accompagnais l'an dernier n'a pas trouvé de place en ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire) et a donc été inscrit en catastrophe dans une sixième ordinaire, où il peinera d'autant plus qu'il est pour l'instant sans AVS.

Au fait : tout le monde me félicite de ma future titularisation – car les médias, muets sur les grèves des AVS au mois de juin, ont annoncé à grands coups de clairon la titularisation de milliers d'AVS. De quoi rire jaune, car étant AVS en contrat aidé, je ne suis pas concernée par ces titularisations. J'exerce pourtant le même métier, avec la même motivation. Mon seul tort est peut-être d'être moi-même... travailleuse handicapée (scoliose invalidante)?

Il y a quand même une cause de satisfaction : la municipalité dont dépend mon école a choisi de ne pas appliquer la « réforme des rythmes scolaires » cette année. Rendez-vous à la rentrée de septembre 2014 pour de nouvelles réjouissances!

Une AVS
(académie de Nantes)

• Clermont-Ferrand

Pour des centaines de sans-logis et de sans-papiers

Deuxième semaine dans la rue

Samedi 7 septembre, près de 500 personnes ont encore manifesté, pour la quatrième fois en une semaine, en soutien à des familles qui campent place de Jaude, réclamant « Un toit, c'est un droit » et « Des papiers pour tous. »

Venues d'Europe centrale et d'Afrique de l'Ouest, environ trois cents personnes, dont une moitié d'enfants, espèrent obtenir en France des papiers, un toit et un travail. Il y a là aussi des femmes seules avec enfants et des victimes de violences conjugales. Les associations, dont RESF (Réseau éducation sans frontières), les Restos du cœur, le Secours populaire, les aident comme elles peuvent. Mais leurs moyens sont de plus en plus limités, alors que les demandes d'hébergement augmentent continuellement.

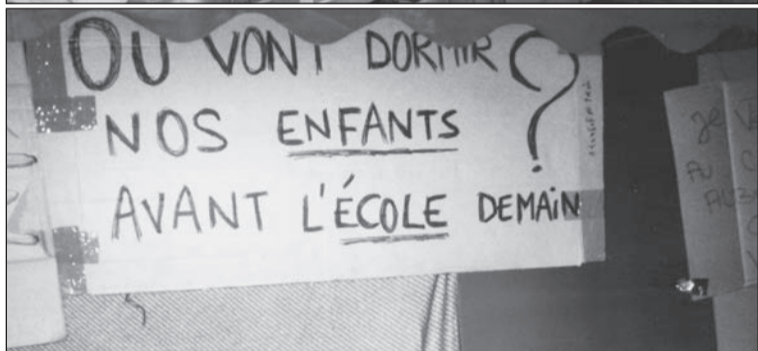
L'État est responsable de cette situation, lui qui refuse d'accorder le budget promis aux associations. Ainsi, pour le seul département du Puy-de-Dôme, l'ANEF, l'association chargée officiellement de gérer le 115, n'a été remboursée qu'à hauteur de 5 % des 2,3 millions d'euros qu'elle a dépensés depuis le début de l'année rien que pour payer les nuits d'hébergement en hôtel. Dès le mois d'octobre 2012, elle avait tiré la sonnette d'alarme, craignant déjà de ne plus pouvoir assurer sa mission. C'est ce qui est arrivé et des dizaines de familles se retrouvent à la rue.

Pourtant, d'après les associations, il existe 5 500 logements inoccupés dans Clermont-Ferrand et la banlieue

proche. Sur la place de Jaude, les familles sont installées de façon précaire : l'eau arrive par des tuyaux branchés sur des immeubles voisins ou des bornes publiques. Il y a des toilettes sèches, une tente médicalisée avec un personnel médical bénévole qui se relaie. La cuisine en plein air est installée sur des palettes, protégée par des cartons. Des militants d'associations, de syndicats, d'organisations de gauche et d'extrême gauche, tous bénévoles, viennent préparer des repas avec des produits apportés par la population.

L'ambiance est bonne. Aidés par des associations ou des parents d'élèves, les enfants réussissent le tour de force d'aller à l'école, tout en revenant passer la nuit dans ce campement. Leurs enseignants du primaire ou des collèges viennent rendre visite à leurs parents, touchés par ce geste.

Ce sont toutes ces formes de solidarité qui jusqu'ici ont fait renoncer les autorités à faire évacuer la place par la police. La préfecture multiplie cependant les mises en garde et compte sans doute sur la lassitude et le mauvais temps pour que la place se vide peu à peu. Avec le froid et la pluie, une famille sur trois a quitté le campement dimanche 8 septembre pour



s'abriter dans un gymnase.

Le préfet de région multiplie les critiques à l'encontre des associations, les accusant de manipuler les sans-abri. Il va jusqu'à « regretter que des groupes fassent obstacle au travail social engagé ». Sur le conseil d'avocats clermontois habitués à défendre les sans-papiers, le tribunal administratif a été saisi en référé-liberté. Cela veut dire, selon le Conseil d'État, que « l'État doit mettre

en œuvre le droit à l'hébergement d'urgence [...] pour toute personne sans abri ». Suite aux 24 demandes déposées par les familles, 16 ont été acceptées par le tribunal. Celui-ci a donc aussitôt ordonné au préfet de trouver les moyens de les reloger dans les 72 heures.

Ce n'est qu'un début, bien insuffisant. Ce qu'il faut d'urgence, c'est un toit pour tous.

Correspondant LO

• Neuilly Cachez ces HLM que je ne saurais voir

Neuilly-sur-Seine n'est pas spécialement réputée pour ses HLM. Alors que la loi oblige de telle commune à compter 25 % de logements sociaux, cette ville des Hauts-de-Seine n'en compte que 4 %. Elle se distingue plutôt par le nombre de grandes fortunes qui y demeurent et par les revenus élevés de la majorité de ses habitants.

On pourrait s'attendre à ce que ses rares logements sociaux y soient au moins en bon état. C'est loin d'être le cas, et leurs habitants le font savoir. Au 167-169 avenue Charles-de-Gaulle d'une des villes les plus riches de France, à l'abri des regards, 148 logements construits en 1959 sont complètement délabrés : les fenêtres vermoulues, les balcons qui s'effritent, les rambardes rouillées, les chasses d'eau qui fuient, les canalisations engorgées, les installations électriques vétustes, les immeubles qui ne sont pas aux normes pour des handicapés, etc.

Les habitants se sentent sinistrés. Il s'agit pour l'essentiel d'employés communaux, souvent venus de province, des Antilles, du Maghreb ou d'Afrique noire, qui se chargent du nettoyage, des jardins ou des cantines. Depuis quelques mois, une association de locataires s'est constituée et a multiplié les lettres au maire et les pétitions. En vain : la ville, dont Sarkozy fut longtemps le maire, a bien besoin de ses employés mais estime ne pas avoir les moyens de changer les baignoires trop hautes pour être enjambées par des personnes âgées, les tableaux électriques datant des années 1950 ou les fenêtres vermoulues (coût total : 280 000 euros).

Neuilly a un budget confortable (185 millions d'euros) et compte, outre ses riches habitants, de nombreux sièges de grandes sociétés et immeubles de bureaux (M6, Havas, JC Decaux, UGC...). Mais le maire UMP Jean-Christophe Fromantin évoque sans rire des difficultés budgétaires... et peut répondre, lorsqu'il refuse la péréquation pour le logement social entre les villes du département : « Pas possible, j'ai déjà mes pauvres ».

Michel BONDELET

Fillon rouge

Fillon pas sectaire avec l'extrême droite

« Aux municipales, je conseille de voter pour le moins sectaire ». C'est ce qu'a répondu François Fillon, interrogé sur ce qu'il recommandait aux électeurs de l'UMP en cas de duel PS/FN à un scrutin. Et d'ajouter qu'un socialiste pouvait être plus « sectaire » qu'un membre du FN.

Fillon, qui avait jusque-là cherché à entretenir l'image d'un politicien de droite bien propre sur lui, plus modéré qu'un Copé n'hésitant pas devant la démagogie, a donc trouvé l'argument. Pourquoi lui, qui n'est pas sectaire, ne pourrait-il pas s'allier au FN ?

Comme tous les politiciens

de droite dans la course aux places qui les oppose, il est prêt à aller chercher ses soutiens dans la poubelle, c'est-à-dire à l'extrême droite. Mais attention, lui, il prend des gants.

La souffrance de Guaino

Henri Guaino s'estime mal payé. Le pauvre doit se contenter de son salaire de député, plus de 5 000 euros par mois (plus les indemnités et les transports gratuits, tout de même) et regrette les 20 000 euros par mois qu'il reconnaissait toucher à l'Élysée auprès de Sarkozy. Plus les primes en cash dont il a reconnu aussi l'existence... passée, bien entendu. Cette ancienne plume de Sarkozy, auteur des discours citant Jaurès et Hugo de la campagne de 2007, n'a

cependant pas été jusqu'à défiler mardi 10 septembre avec les syndicats.

Les mauvais esprits rappelleront qu'il est député de la circonscription de La Celle-Saint-Cloud dans les Yvelines, où il y a plus d'électeurs payant l'impôt sur la fortune que vivant du RSA. Quand il parle hypocritement des « Français qui souffrent de la crise », ce n'est ni son cas, ni celui de ses électeurs.

Compétitivité : la preuve par l'absurde

En cette époque de campagne tous azimuts contre les « acquis » des travailleurs, il est de bon ton, dans les médias, d'expliquer à quel point la prétendue rigidité de nos lois sociales handicaperait

la France dans la course à la compétitivité mondiale, avec des conséquences néfastes sur l'emploi.

Pour faire une telle démonstration, nul besoin de se baser sur des informations sérieuses, comme le montre le dernier exemple en date. Il s'agit cette fois du « classement annuel sur la compétitivité dans le monde » publié par le Forum économique mondial, organisateur chaque année du sommet de Davos. Selon lui, la France arriverait en 144^e position, sur 148 pays étudiés, en ce qui concerne la « facilité d'embaucher ou de licencier », juste devant des pays comme le Zimbabwe ou le Venezuela...

Un classement aussi convaincant que l'idée qu'il faudrait faciliter les licenciements pour favoriser l'emploi !